MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

STRMTG

GUIDE CAIRN

CAIRN V7.4 cloud

Guide utilisateur destiné aux exploitants

Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés - STRMTG
1461 rue de la piscine - Domaine Universitaire 38400 Saint Martin d'Hères - 04 76 63 78 78

Guide utilisateur destiné aux Exploitants

Historique des versions du document

Version cairn	Date	Commentaire
0.1	31 août 2016	Initialisation du document
0.2	1er septembre 2016	Prise en compte des remarques DBU, JLO
1	1er octobre 2016	Version validée
1.1	1er juillet 2017	Ajout fonctionnalités Rapports annuels
2.2	20 septembre 2017	Compléments CS et JL
5.0	29 octobre 2018	Ajout des fonctionnalités - Réponses aux audits et observations (cairn V5)
5.1	13 mai 2019	Mise à jour
7.3	29 septembre 2023	Mise à jour

RÉDACTEUR
Jean-Marie RICCI Chargé d'affaires STRMTG – Département agréments, outils, tapis

SOMMAIRE

GLOSSAIRE....4

1 - PRÉAMBULE....5

2 - GÉNÉRALITÉS....6
2.1 - Création de compte....6
2.2 - Connexion et déconnexion....7
2.3 - Généralités sur la navigation dans l'application....7
2.4 - Généralités sur la saisie dans l'application....8
2.5 - Structure générale des écrans....8

3 - MENU ACCUEIL :....11
3.1 - Le tableau de bord exploitant....11

4 - MENU APPAREIL....13
4.1 - Menu contextuel – Sélection....13
4.2 - Menu contextuel - Appareil....14
4.3 - Menu contextuel - Demande de modification....15
4.4 - Menu contextuel - Observations....15
4.5 - Menu contextuel - Pathologies....20
4.6 - Menu contextuel - Recommandations....21
4.7 - Menu contextuel - Journal exploitant....22

5 - MENU CONTRÔLES 23
5.1 - CEE....23
5.2 - Rapports de synthèse annuels – exploitants....27
5.3 - Suivi global des observations et saisie des réponses....36

6 - MENU REX....37
6.1 - Pathologies / Recommandations....37
6.2 - Déclarations d'accidents – exploitants....40

7 - MENU EXPLOITANTS....50
7.1 - Menu contextuel – Audits des Exploitants....54
7.2 - Menu contextuel – Journal des exploitants....57
7.3 - Menu contextuel - Observations....58

8 - MENU PILOTAGE....59
8.1 - Requêtes diverses....59

Glossaire

BC : Bureau de contrôle (du STRMTG) ;
CA : Chargé d'affaires (du bureau de contrôle du STRMTG) ;
CAIRN : Catalogue Informatique des Remontées mécaniques Nationales ;
CEE : Contrôle En Exploitation ;
GI : Grande Inspection ;
GMAO : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur ;
IA : Inspection Annuelle ;
STRMTG : Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés

1 - Préambule

CAIRN est une application informatique du STRMTG, contenant les données administratives et techniques de toutes les remontées mécaniques et tapis roulants de stations de montagne en France.

Cette application est « centralisée » (c.à.d hébergée sur un serveur unique du ministère en charge des transports) et accessible via un simple navigateur internet (à l'adresse suivante : https://cairn.din.developpement-durable.gouv.fr). Nous préconisons l'utilisation de M**ozilla Firefox** pour avoir la garantie d'exploiter toutes les fonctionnalités de l'application, mais les navigateurs récents sont compatibles avec CAIRN.

Les exports sont proposés aux formats **pdf, odt et csv.**

Les exploitants de remontées mécaniques et tapis roulants peuvent obtenir un compte d'accès privilégié, leur permettant d'avoir accès à des données détaillées, notamment concernant leurs installations.

Un compte d'accès permet à un exploitant de :

- **consulter le descriptif des installations :** consulter le descriptif détaillé de ses installations, ainsi que les éventuelles modifications administratives enregistrées.

- **consulter les observations sur les contrôles et les commenter :** consulter les observations / prescriptions enregistrées pour ses installations, issues des différents contrôles (CEE, IA, GI, autres) et laisser le cas échéant un commentaire à destination du STRMTG.

- **consulter les pathologies :** consulter toutes les pathologies (recommandations émises par le STRMTG, notamment pour les mises en conformité), et consulter les pathologies rattachées par le STRMTG à chacun de ses appareils.

- **télédéclarer des accidents / incidents :** déclarer tout évènement survenu sur ses installations, en remplissant dans CAIRN les champs du CERFA, CAIRN effectuant alors l'envoi automatique aux personnes concernées (cette action via CAIRN vient donc en lieu et place du remplissage et envoi manuel du CERFA papier).

- **télédéclarer le rapport de synthèse annuel :** Cairn accompagne la rédaction du rapport et sa validation de manière dématérialisée. Il est possible d'importer un fichier XML compatible issue d'un GMAO.

- **répondre aux audits et aux observations :** Cairn permet aux exploitants de répondre directement aux audits et observations faites par les bureaux de contrôle du STRMTG.

2 - Généralités

2.1 - Création de compte

Pour pouvoir accéder à l'application CAIRN Exploitant, l'exploitant devra avoir au préalable créé son compte et demandé à disposer d'un profil adapté à son activité.

Cette demande s'effectuant en deux étapes :

- création d'un compte cerbère
- demande d'un compte cairn-exploitant

Cerbère est le portail d'authentification des systèmes d'information des Ministères de la Transition Écologique, de la Cohésion des Territoires, de la Transition Énergétique et de la Mer.
Le portail Cerbère vous permet de vous authentifier et d'obtenir vos droits d'accès sur les applications du Ministère Chargé des Transports.

L'adresse courriel et le mot de passe saisis lors de la création du compte cerbère seront également « l'identifiant » et le mot de passe pour se connecter à l'application CAIRN.

Profils possibles pour l'exploitant :

- profil « **EXPLOITCONSULT** » : personne faisant partie d'une ou plusieurs sociétés exploitantes avec **accès en consultation** à certaines parties de l'application.
- profil « **EXPLOITMODIF** » : personne faisant partie d'une ou plusieurs sociétés exploitantes avec **accès en modification** à certaines parties de l'application.

Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez consulter le Demander un compte cairn - exploitant guide (lien vers le site internet du STRMTG).

2.2 - Connexion et déconnexion

En saisissant son identifiant (adresse courriel) et son mot de passe, l'utilisateur accède directement à la page d'accueil de l'application.

Sur cette page d'accueil, le nom et le prénom de l'utilisateur, son rôle (profil CAIRN), sa société sont indiqués dans le cadre « **Gestion Utilisateur »** situé à gauche de chaque écran. Sur la partie droite s'affiche le tableau de bord de l'exploitant.

Pour se déconnecter de l'application CAIRN, cliquer sur le bouton « **Quitter »** .

« Se ré-authentifier » permet à l'utilisateur qui a perdu sa connexion, suite à un problème réseau ou après une longue « inactivité » sur l'application, de se reconnecter sans avoir à relancer son navigateur.

« Préférences » permet de personnaliser son affichage.

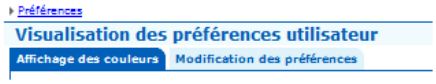

2.3 - Généralités sur la navigation dans l'application

Des éléments de navigation permettent à l'utilisateur de connaître sa position dans l'application, de revenir à la page précédente et de se déplacer dans les rubriques.

Le fil d'Ariane : situé en haut de l'écran, il est constitué d'une suite hiérarchisée de liens. Il représente le chemin de navigation permettant à l'utilisateur de se repérer dans l'application et de remonter facilement aux rubriques principales.

Le plan du Site : accessible à partir du lien situé sur chaque bas de page. Celui-ci affiche l'ensemble des écrans permettant aux utilisateurs d'appréhender le site dans sa globalité en un seul coup d'œil et d'accéder directement à un écran.

2.4 - Généralités sur la saisie dans l'application

Champs obligatoires : dans CAIRN, il est nécessaire de remplir les champs marqués d'un astérisque rouge * pour permettre l'enregistrement.

Messages : il existe trois types de message

- **Message d'erreur :** Il apparaît en rouge en haut de l'écran et il signale l'obligation de corriger les erreurs signalées afin de pouvoir enregistrer.

- **Message d'information** : Il apparaît en bleu et donne une information. Il peut signaler des erreurs à corriger mais n'est pas bloquant.

- **Message d'alerte :** Lorsque l'utilisateur saisit de nouvelles données ou effectue des modifications de données sur une page, et qu'il clique sur un lien pour changer de page sans avoir sauvegardé préalablement sa saisie, un message d'alerte apparaît à l'écran signalant que les données saisies n'ont pas été enregistrées.

Formats de saisie : Les dates sont saisies au format jour, mois, année, séparés par un "/" (JJ/MM/AAAA). Exemple de date au bon format : 22/12/2022

2.5 - Structure générale des écrans

2.5.1 - Les différents menus

Le menu principal

- Accueil (§3)
- Appareil (§4)
- Contrôles (§5)
- REX (§6)
- Exploitants (§7)
- Pilotage (§8)

le menu contextuel

- Le menu contextuel affiche l'ensemble des menus disponibles ainsi que les sous-rubriques, permettant une navigation plus rapide.

- Ce menu est dit « contextuel » car il varie en fonction de la navigation de l'utilisateur.

- Selon si un appareil est sélectionné ou non, et dans chaque type de contrôle, les menus n'afficheront pas les mêmes liens.

2.5.2 - Tri des listes

Pour les résultats sous forme de liste, les éléments peuvent être triés de différentes façons. Les tris sont possibles uniquement pour les colonnes dont les titres sont soulignés. Il suffit alors de cliquer sur le titre souligné puis, si besoin, sur les flèches qui sont apparues pour choisir son mode de classement.

2.5.3 - Pictogrammes utilisés dans l'application

Les principaux pictogrammes utilisés dans l'application sont les suivants :

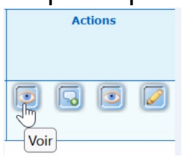

L'action que permet le bouton est visible en passant le curseur sur le bouton.

	Rechercher, Modifier les critères de recherche
	Extraire vers Calc*. Le fichier créé avec l'extension ".ODS" permet de récupérer les données dans un tableur et de les enregistrer en local, afin de les re-travailler ou de les croiser avec d'autres données (tableaux croisés dynamiques, statistiques, ...).
	Exporter le fichier au format Pdf
	Voir, Visualiser
	Modifier
	Supprimer
	Éditer au format Open Office (ODT)*.Le fichier créé avec l'extension ".ODT" est visualisable. Ce document pourra être enregistré en local.
	Retourner à l'écran précédent
	Choisir une date dans le calendrier
	Quitter l'application

	Préférences. L'encart "Préférences" permet de choisir par exemple la couleur des menus, le nombre de lignes par page pour les listes de résultats, le sens du menu pour afficher les sous-rubriques horizontalement ou verticalement…
	Dupliquer permet de redéclarer un contrôle identique. (concerne les rapports de synthèse annuels)
	Répondre
	Valider

**Ministères de la Transition Écologique, de la Cohésion des Territoires, de la Transition Énergétique et de la Mer utilisent des outils « bureautiques » libres de droits. Le format .ODT correspond au traitement de texte « WRITER» et le format.ODS correspond au tableur CALC. Vous pouvez télécharger gratuitement la suite Libre Office.*

2.5.4 - Pagination des listes

L'application affiche les listes sous forme de tableau.

En haut et en bas du tableau les informations suivantes sont affichées (de gauche à droite) :

- Numéro de la page affichée et nombre total de pages (dans l'exemple ci-dessous, Pages 1 sur 3930).
- Numéros de lignes ou enregistrements affichés sur la page en cours et nombre total de lignes (dans l'exemple ci-dessous, Affichage des enregistrements de 1 à 10 sur 3930). Ce nombre de lignes par page est modifiable dans les préférences.
- Liens directs vers les pages et boutons de navigation entre les pages (dans l'exemple ci-dessous, Pages 1 *2 3 4 5* _).

Exemple

Page 1 sur 393 - Affichage des enregistrements de 1 à 10 sur 3 930 - Pages 1 2 3 4 5 _

2.5.5 - Recherche partielle possible avec "*"

Pour certaines informations, si vous ne connaissez pas le libellé exact, vous pouvez saisir uniquement un terme et en mettant, un « * » avant et/ou après, vous obtiendrez toutes les réponses qui contiennent le terme.

Exemple :

Pour rechercher le nom d'une station…	Saisir

commençant par la lettre « P »	p*
contenant « pla » dans le nom	*pla*
finissant par « gne »	*gne

3 - Menu Accueil :

3.1 - Le tableau de bord exploitant

Accueil

Vous êtes connecté à CAIRN (CAtalogue Informatique des Remontées mécaniques Nationales).

Que voulez-vous faire concernant les sujets suivants ?	Exploitant: Station: Toutes les sociétés de l'exploitant / Toutes les stations / Rafraîchir le calcul
CONTROLES EN EXPLOITATION : Rechercher et répondre aux observations/prescriptions par la Liste des contrôles CEE; Consulter le journal des réponses	Reste à faire saison en cours : Prescriptions en attente : 0; Avec date limite dépassée : 0; Observations en attente : 0
RAPPORTS DE SYNTHESE ANNUELS : Rechercher des rapports; Renseigner un rapport; Importer un fichier XML	Reste à faire année 2022 : 20 rapports à renseigner / 23; Avec 0 rapports dévalidés; * pensez à valider votre rapport pour qu'il soit visible par votre BC
CONSTATS D'AUDITS : Rechercher et répondre aux constats d'audits; Consulter le journal des réponses	Reste à faire : 7 réponses en attente; Avec date limite dépassée : 0
AUTRES OBSERVATIONS : IA, Câbles, GI, exploitant : Recherche et répondre aux observations par le Suivi global des observations; Consulter le journal des réponses	Reste à faire : 2 réponses en attente
DECLARATIONS ACCIDENT / EVENEMENTS : Rechercher une Déclaration d'accident; Faire une déclaration	Nombre de déclarations d'accident en 2022 : 0; Nombre de déclarations d'accident en 2021 : 0; Nombre de déclarations d'accident en 2020 : 0
Quelles informations voulez-vous consulter ?	
DESCRIPTIF DES APPAREILS (descriptif, modifications administratives, observations, pathologies, recommandations)	28 appareils dont 5 fermés et 0 suspendus
PATHOLOGIE ET RECOMMANDATIONS : Pathologies et suivi par appareil; Recommandations et suivi par appareil	
PILOTAGE : Requêtes divers	

Un tableau de bord récapitule différentes actions en attente. En cliquant sur les lignes soulignées en bleu l'utilisateur y accède directement. La colonne de droite liste le reste à faire.

<u>Que voulez-vous faire concernant les sujets suivants ?</u>

- CONTRÔLES EN EXPLOITATIONS (voir §5.1)
  - Rechercher et répondre aux observations/prescriptions par la liste des contrôles CEE
  - Consulter le journal des réponses

- RAPPORTS DE SYNTHÈSE ANNUELS (voir §5.2)
  - Rechercher des rapports
  - Renseigner un rapport

- CONSTATS D'AUDITS (voir §7.1)
  - Rechercher et répondre aux constats d'audits
  - Consulter le journal des réponses

- AUTRES OBSERVATIONS : IA, Câbles, GI, exploitant (voir §5.1)
  - Recherche et répondre aux observations par le suivi global des observations
  - Consulter le journal des réponses

- DÉCLARATIONS ACCIDENT / ÉVÈNEMENTS (voir §6.2)
  - Rechercher une déclaration d'accident
  - Faire une déclaration

Quelles informations voulez-vous consulter ?

- DESCRIPTIF DES APPAREILS (voir §4)
  - Descriptif, modifications administratives, observations, pathologies, recommandations

- PATHOLOGIE ET RECOMMANDATIONS (voir §6)
  - Pathologie et suivi par appareil
  - Recommandations et suivi par appareils

- PILOTAGE
  - Requêtes divers (voir §8)

4 - Menu Appareil

4.1 - Menu contextuel – Sélection

Recherche

Remarque : l'exploitant ne peut accéder qu'aux appareils situés dans les stations dont il assure l'exploitation.

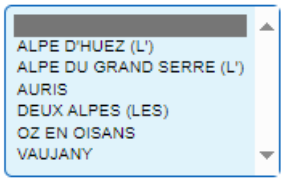

Si l'utilisateur gère plusieurs stations, la liste proposée lui permettra de choisir l'une d'entre elles.

L'utilisateur peut saisir plus ou moins de critères pour affiner sa recherche. S'il ne saisit aucun critère, il accédera à la liste de tous les appareils de toutes les stations dont il assure l'exploitation.

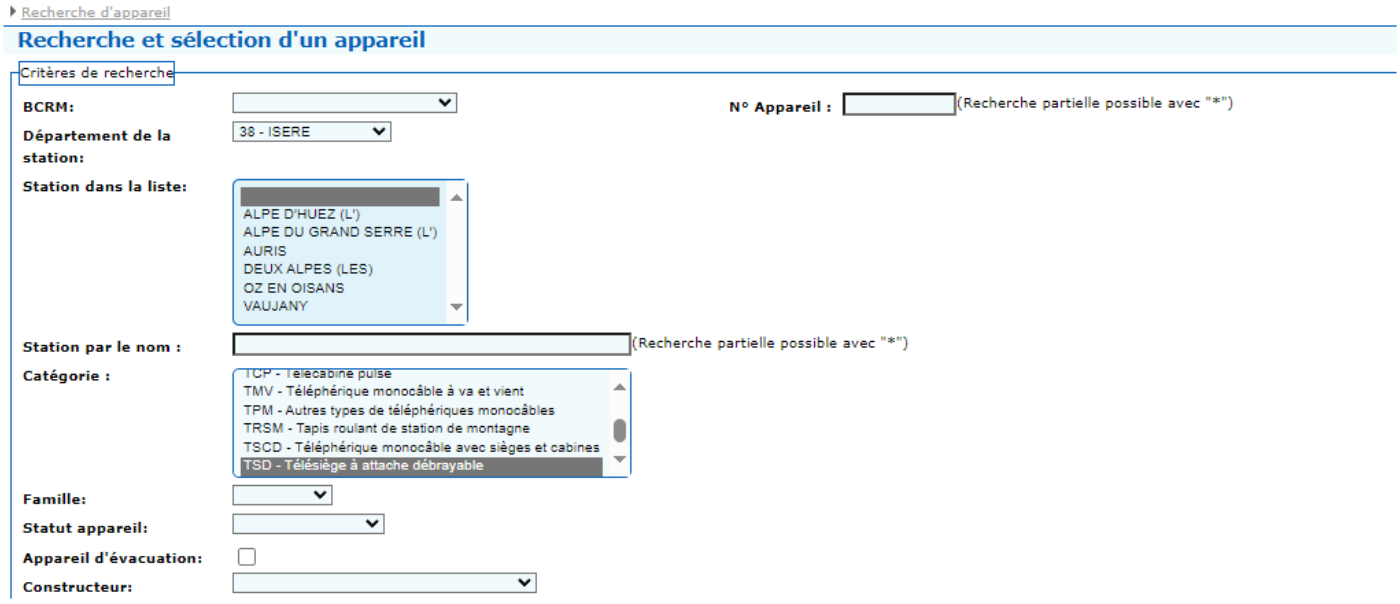

Une fois le résultat affiché, l'exploitant pourra exporter la liste complète dans un tableur ou sélectionner l'appareil recherché. Il pourra alors, soit accéder au descriptif détaillé de l'appareil,

soit imprimer la fiche de l'appareil.

Résultats de la recherche

7 enregistrements trouvé(s) - Affichage de tous les enregistrements

Etat	Catégorie	N° Appareil	Année	Dénomination	Station	Capacité maximale	Actions
	TSD	380432	1988	Alpauris	ALPE D'HUEZ (L')	4	
	TSD	380473	1991	Auris Express	AURIS	4	
	TSD	380734	2021	Chalvet	ALPE D'HUEZ (L')	6	
	TSD	380664	2011	Fontfroide	AURIS	6	
	TSD	380624	2006	Les Louvets	AURIS	4	
	TSD	380607	2005	Les Romains	ALPE D'HUEZ (L')	6	
	TSD	380556	1997	Villarais	ALPE D'HUEZ (L')	4	

7 enregistrements trouvé(s) - Affichage de tous les enregistrements

Le descriptif de chaque appareil est accessible à partir du bouton de la colonne « Actions » du tableau.

	Consulter le descriptif de l'appareil. Une fois dans l'écran de l'appareil, le menu contextuel s'adaptera pour donner accès aux actions possibles sur cet appareil.
	Imprimer la fiche appareil qui contient les caractéristiques administratives et techniques.
	Export au format CALC du résultat de la recherche.

Ces actions sont accessibles aux 2 profils « ExploitModif » et « ExploitConsult »

4.2 - Menu contextuel - Appareil

Consulter le descriptif

Le descriptif de l'appareil est découpé en onglets. Dans l'exemple ci-dessous 8 onglets (Administratif, Technique, Électrique, Freins, Véhicules, Attaches, Câbles et Pylônes).
La liste des onglets dépend du type d'appareil consulté

Accueil ▸ Recherche d'appareil ▸ Onglet Administratif

Consultation du descriptif de l'appareil 737673 - 3 VALLEES (TSD) - Validé

Administratif | Technique | Electrique | Freins | Véhicules | Attaches | Câbles | Pylônes

L'utilisateur pourra consulter chacun des onglets à l'écran ou imprimer la fiche complète de l'appareil.

A gauche, un menu contextuel (ci-dessous) s'appliquera à l'appareil sélectionné.

- Recherche (voir § 4.1)
- Consulter le descriptif (voir § 4.2)

- Liste des demandes de modification (voir § 4.3)
- Liste des observations de l'appareil (voir § 4.4)
- Suivi global des observations (voir § 4.4)

- Liste des pathologies de l'appareil (voir § 4.5)
- Liste des recommandations de l'appareil (voir § 4.6)
- Suivi du journal des exploitants (voir § 4.7)

4.3 - Menu contextuel - Demande de modification

Liste des demandes de modification

Il s'agit des demandes de modification administratives faites sur l'appareil en cours de consultation.

En cliquant dans le menu contextuel sur « Liste des demandes de modification », on accède à l'historique des demandes effectuées pour l'appareil sélectionné.

Il est possible d'extraire la liste vers un tableur ou de **consulter** les caractéristiques de chaque demande de modification.

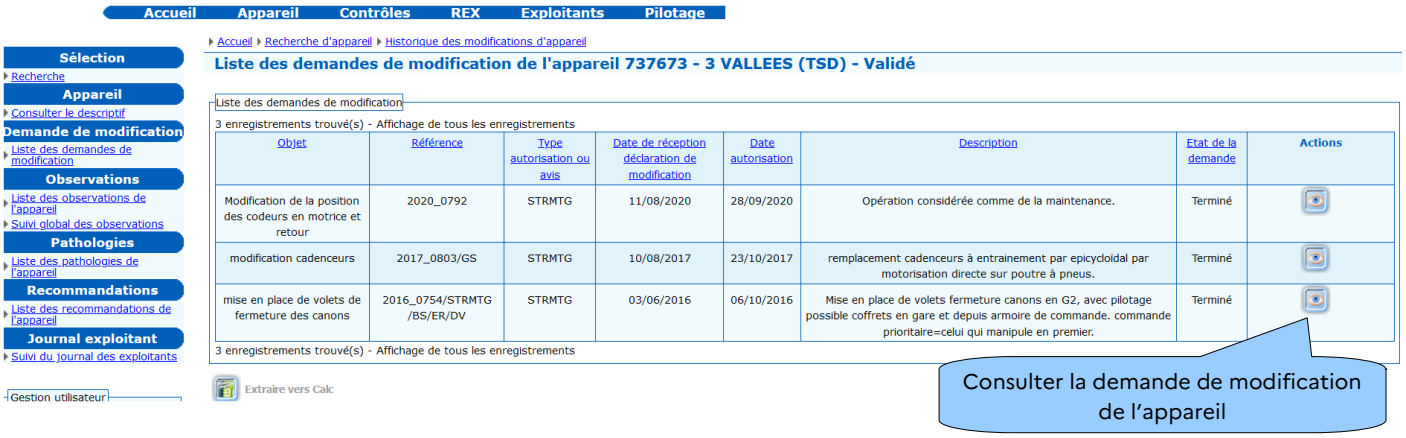

4.4 - Menu contextuel - Observations

Liste des observations de l'appareil

La liste des observations/prescriptions (issues des CEE, IA,GI, autres…) est consultable par l'exploitant. *Seules celles déclarées visibles par le bureau de contrôle sont accessibles.*

Ci-dessous, pour exemple, l'interface que vous trouverez pour le CEE.

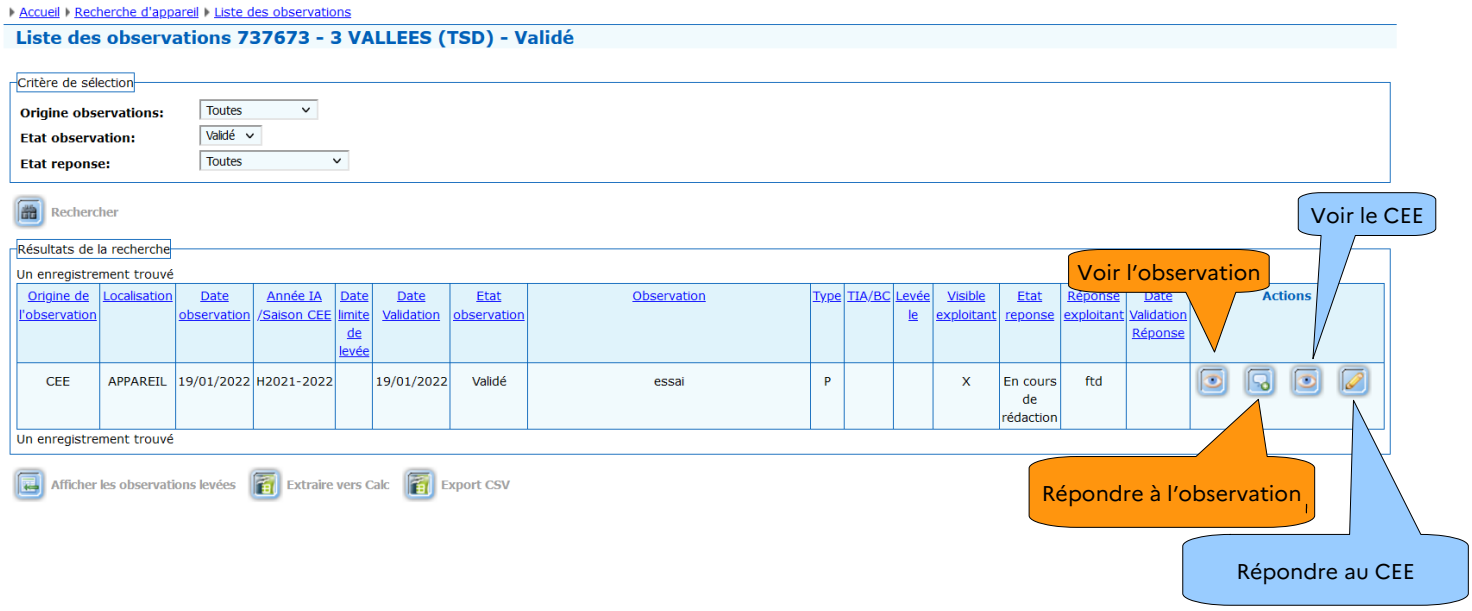

	Voir l'observation renvoi à la consultation de l'observation Voir le CEE renvoi à la consultation d'un contrôle en exploitation
	Répondre à l'observation renvoi à la modification de l'observation
	Export au format CALC du résultat de la recherche.
	Répondre au CEE renvoi à la modification du contrôle en exploitation

Les observations levées et/ou archivées sont consultables d'un clic sur les boutons ci-dessous :

Un clic sur les boutons ci-dessous permet de les masquer :

La ***Date limite de réponse ou la Date limite de levée*** *fixe* à l'exploitant le délai maximum qu'il a pour apporter une réponse.

Résultats de la recherche

2 enregistrements trouvé(s) - Affichage de tous les enregistrements

Origine de l'observation	Localisation	Date observation	Année IA /Saison CEE	Date limite de levée	Date Validation	Etat observation	Observation	Type	TIA/BC	Levée le	Visible exploitant	Etat reponse	Réponse exploitant	Date Validation Réponse	Actions
CEE	APPAREIL	19/01/2022	H2021-2022		19/01/2022	Validé	essai	P			X	En cours de rédaction	ftd		
IA Téléportés	APPAREIL	01/11/2022	2020	05/12/2022	05/12/2022	Validé	Pour tuto guide exploitants	O			X	En attente			

2 enregistrements trouvé(s) - Affichage de tous les enregistrements

Afficher les observations levées Extraire vers Calc Export CSV

L'exploitant disposant du « profil EXPLOITMODIF » peut apporter une réponse sur les observations et la modifier *tant que ces observations ne sont ni levées ni archivées par le BC*.

Cette réponse sera détaillée dans le champ libre de 2000 caractères maximum intitulé « Réponse exploitant ».
Chaque réponse ajoutée est tracée dans le journal exploitant accessible par le chargé d'affaires.

Il est nécessaire d'enregistrer avant de quitter l'écran

Des **documents associés** peuvent être téléversés. Il est nécessaire d « 'enregistrer » à chaque téléversement pour pouvoir téléverser un autre document.

Une fois la saisie terminée, une validation est nécessaire.

ATTENTION La réponse ne sera visible par le bureau de contrôle qu'une fois validée.

Accueil › Recherche d'appareil › Liste des observations › Modification de l'observation

Modification de l'observation 737673 - 3 VALLEES (TSD)

Modification de l'observation

Pensez à valider vos réponses pour que votre bureau de contrôle reçoive un mail et puisse les consulter

Origine de l'observation: CEE
Localisation: * APPAREIL
Point de contrôle:
Station: VAL THORENS
Exploitant: SETAM
Date observation: * 19/01/2022
Année saison CEE: H2021-2022
Nom du chargé d'affaire du BC: Jean-Marc ETAIX
Date limite de levée:
Observation: * essai
Type d'observation: Prescription
Visible exploitant : ☑
Dernière mise à jour le : 19/01/2022 13:02:14
Date dévalidation :
Réponse faite hors CAIRN: ☐
Commentaire:

Documents associés

Réponse exploitant

Etat de la réponse: En cours de rédaction
Délai de réponse (jours):
Caractères restants: 1945
Réponse exploitant: * RÉPONSE DE L'EXPLOITANT

Documents associés

Document : Parcourir... Aucun fichier sélectionné.
Date dernière réponse: 19/01/2022 18:55:37
Date validation réponse:

Enregistrer Valider la réponse Retour

Réponse de l'exploitant

Documents associés

Enregistrer

Valider la réponse

cairn.site-ecole.din.developpement-durable.gouv.fr

Validation de votre réponse :

Un mail va être envoyé à votre contrôleur (si les informations données sont correctes). Vous le recevrez en copie si vous acceptez les notifications. Confirmez vous la validation de votre réponse ?

OK Annuler

OK

Une confirmation est attendue

La validation de la réponse génère un courriel automatique informant votre bureau de contrôle

qu'une réponse vient d'être apportée.

Suivi global des observations

Cette rubrique est le point d'entrée à privilégier pour répondre à l'ensemble des constats d'audits et des observations (CEE, IA…).

Elle permet d'afficher la liste de toutes les observations, non pas d'un appareil, mais, en fonction des critères saisis, de tous les appareils de la station, d'une origine particulière ou de toutes les origines, liées à une saison de contrôle ou non, sur une période donnée …

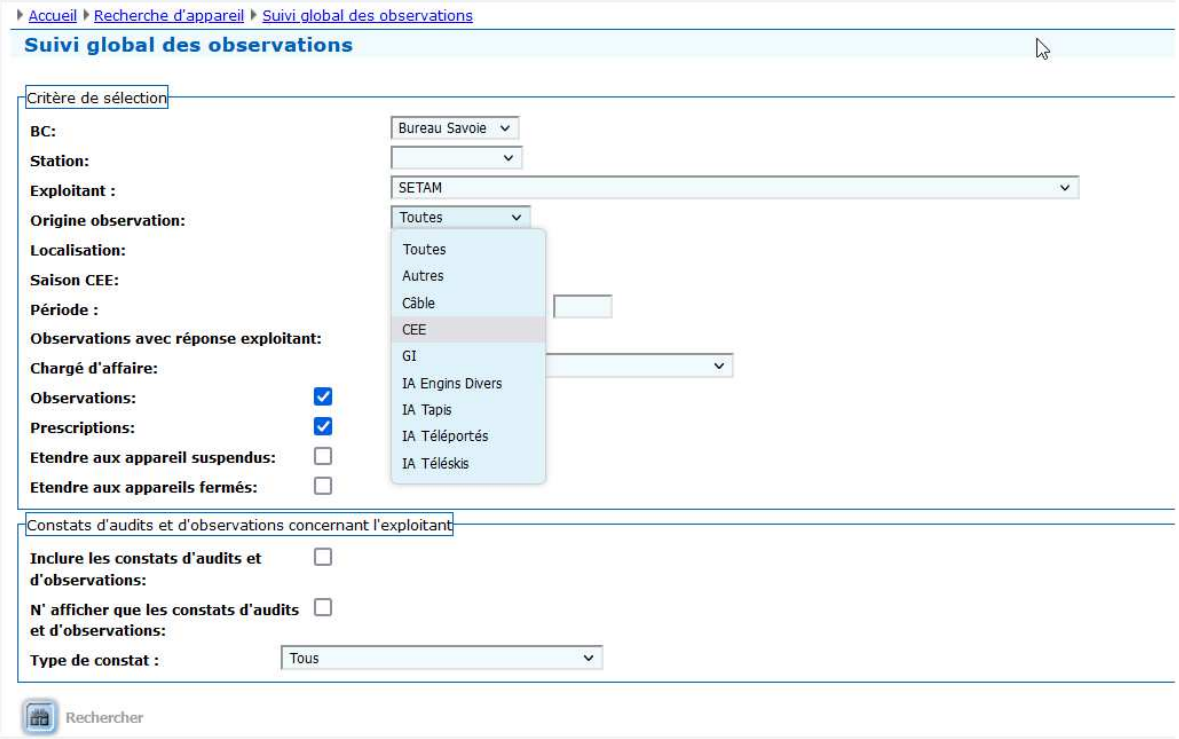

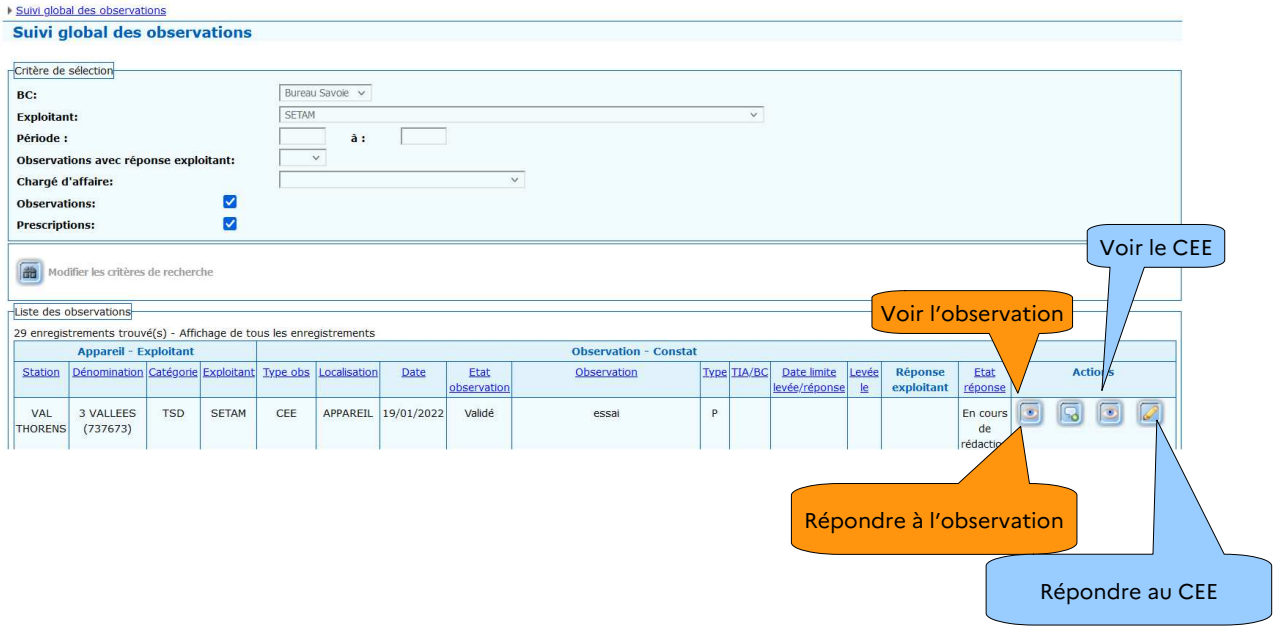

Le fonctionnement de ce module est similaire à celui détaillé au § 4.4.

Les Boutons de la colonne « Actions » définissent les actions possibles en l'état de l'instruction.

La liste des observations pourra être extraite vers un tableur.

La validation de la réponse génère un courriel automatique informant votre bureau de contrôle qu'une réponse vient d'être apportée.

<u>Principe des suites à donner aux observations</u>

TYPE D'OBSERVATION			
Contrôles	Type d'observation	Réponse exploitant	Délai maximum de réponse de l'exploitant
IA Téléportés	O	Requise	Apprécié au cas par cas par le BC
	P	Requise	
IA Téléskis – Tapis	O	Requise	
	P	Requise	
Câbles	O	Requise	
	P	Requise	
Attaches	O	Requise	
	P	Requise	
CEE	O	Requise	15 jours ou apprécié au cas par cas par le BC suivant l'urgence
	P	Requise	15 jours ou apprécié au cas par cas par le BC suivant l'urgence
GI – I30 administratives	O	Requise	Apprécié au cas par cas par le BC
	P	Requise	
Suivi des éléments – suivi global des contrôles	O	Requise	
	P	Requise	
Suivi global des observations	O	Requise	
	P	Requise	

Après avoir pris en compte la réponse, votre bureau de contrôle lèvera l'observation ou demandera des compléments d'information.

4.5 - Menu contextuel - Pathologies

Liste des pathologies de l'appareil

Quand un appareil est sélectionné, le menu contextuel de gauche propose d'accéder à la liste de ses pathologies. En cliquant sur le raccourci, on obtient la liste. Cette liste peut être extraite vers un tableur.

Accueil ▸ Liste des pathologies de l'appareil

Liste des pathologies de l'appareil 737673 - 3 VALLEES (TSD) - Validé

Note aux exploitants : les informations contenues dans ce module "pathologies" de CAIRN sont données à titre indicatif sans garantie d'exhaustivité. Il est rappelé qu'il appartient à chaque exploitant d'assurer son propre suivi des pathologies concernant ses installations.

Affichage des résultats

6 enregistrements trouvé(s) - Affichage de tous les enregistrements

Voir La pathologie

N°	Composant	Catégorie d'appareils	Constructeur	Objet	Type du fait gén	Texte en vigueur + ref	Année init	Etat	Commentaire	Actions
213	- Appareil entier	TSCD TSD TSF	Tous	Actions pour l'amélioration de l'embarquement des passagers sur les télésièges	Amélioration	Recommandation STRMTG du 12 novembre 2020 (2020/220)	2020	En cours	En cours Evaluation : en cours échéance 30/04/2021 Programme d'amélioration : en cours échéance31/12/2021	
204	- Appareil entier	TCD TSCD TSD	Tous	Gestion du vent et des gabarits sur les téléphériques monocâbles débrayables	Incident/ Accident	Recommandation STRMTG du 18/07/19 Recommandation du 9 juillet 2020 sur la gestion des gabarits des TPH monocâbles débrayables	2019	En cours	Si pression de vent naturel en exploit >300Pa à mettre en conformité avant 09/12/2022 Si pression de vent naturel en exploit compris entre 250 et 300Pa à mettre en conformité avant 08/12/2023	
193	Électrique	DMD DMV FUN RAC RAE RCAB RCOB RDP RFP TBA TBD TBP TBV TCD TCP TMV TPM TSCD TSD TSF	Tous	Mesures constructives pour les armoires électriques visant à éviter le redémarrage involontaire des installations	Incident/ Accident	Recommandation STRMTG du 17/05/2017 (2017/119)	2017	Soldée		
192	Électrique	DMD DMV FUN RAC RAE RCAB RCOB RDP RFP TBA TBD TBP TBV TCD TCP TMV TPM TSCD TSD TSF	Tous	Ajout ou remplacement de télécommandes radio dans des architectures électriques existantes	Amélioration	Recommandation STRMTG du 16/05/2017 (2017/120)	2017	En cours		

Un clic sur l' œil permet de connaître le détail de chacune des pathologies.

La pathologie est décrite. Des documents peuvent être associés. Ils sont consultables sauf si ce sont des documents internes téléversés par le STRMTG.

Accueil ▸ Liste des pathologies de l'appareil ▸ Consultation d'une pathologie

Consultation d'une pathologie : N° 213 - Actions pour l'amélioration de l'embarquement des passagers sur les télésièges

Caractéristiques de la pathologie

Numero pathologie:	213
Date de dernière mise à jour:	12/11/2020
Etat de la pathologie:	En cours
Composant: *	- Appareil entier
Type d'appareils:	Téléphériques
Catégories d'appareils:	TSCD, TSD, TSF
Tous les constructeurs :	☑
Constructeur:	
Objet de la pathologie : *	Actions pour l'amélioration de l'embarquement des passagers sur les télésièges
Année d'initialisation de la pathologie : *	2020
Type du fait générateur:	Amélioration

Documents associés

- Recommandation_embqut_telesieges_20janv2020.pdf **Document interne :** Non
- Recommandation embqut telesieges 12nov2020.pdf **Document interne :** Non
- Guide_DSF_Confort_Usage_Telesieges_novembre2018.pdf **Document interne :** Non
- Rapport_BEATT_2012-017.pdf **Document interne :** Non

Textes en vigueur et suivi

Date texte	Textes en vigueur/ Références	Condition/ Prescription	Echéance	Suivi
12/11/2020	Recommandation STRMTG du 12 novembre 2020 (2020/220)	En fonction des évaluations de leurs télésièges, les exploitants présenteront à leur bureau du STRMTG au plus tard d'ici la fin de l'année 2021 un programme d'amélioration avec un calendrier de mise en œuvre des actions réparties sur 3 à 5 ans en fonction du nombre de télésièges de l'exploitant.	31/12/2021	Particulier
12/11/2020	Recommandation STRMTG du 12 novembre 2020 (2020/220)	Il est demandé à tous les exploitants de télésièges en service de réaliser une évaluation de chaque télésiège selon les modalités du guide DSF au plus tard au cours de la saison hivernale 2020/2021.	30/04/2021	Particulier

Faits générateurs , autres accidents/ incidents relevant de la pathologie

Station	Exploitant	Date	Catégorie appareil	Appareil N°	Appareil (désignation)	Circonstances	Causes	Conséquences
Aucune donnée trouvée								

Retour

4.6 - Menu contextuel - Recommandations

Liste des recommandations de l'appareil

Quand un appareil est sélectionné, le menu contextuel de gauche propose d'accéder à la liste des recommandations du STRMTG qui le concerne. Cette liste peut être extraite vers un tableur.

Accueil ▸ Liste des pathologies de l'appareil ▸ Liste des recommandations de l'appareil

Liste des recommandations de l'appareil 737673 - 3 VALLEES (TSD) - Validé

Affichage des résultats

7 enregistrements trouvé(s) - Affichage de tous les enregistrements

Recommandation		Pathologie	Suivi				
Date	Recommandation	Nom - Description	Etat	Commentaire	Echéance	Documents	Actions
30/04/2021	Arrêté relatif aux modulations de certaines exigences dans le cadre de la crise sanitaire	225 - Mise en œuvre de l'arrêté du 30 avril 2021 relatif aux modulations de certaines exigences applicables aux téléphériques et aux téléskis dans le cadre de la crise sanitaire	En cours	a) ATTACHES b) GI	a) 2022 b) 2022	2021_0571_derogation_covid_tsd_3vallées.pdf OK tsd des 3 vallées.pdf TSD_3vallees.pdf	
18/07/2019	Recommandation STRMTG du 18/07/19	204 - Gestion du vent et des gabarits sur les téléphériques monocâbles débrayables	Clos	Retour exploitant 06/08/2019 Pas de bulles Vitesse de vent maximale en exploitation : 22,5 m/s – 250 pa	21/12/2019	Val_Thorens_2019_08_05.pdf	
14/03/2018	Recommandation STRMTG du 14/03/2018 (2018/061-062)	199 - Indications linéaires sur poutres principales de balanciers compression de la	Non concerné		12/04/2018		

Liste des pathologies concernées par la recommandation

Accueil ▸ Liste des pathologies de l'appareil ▸ Liste des recommandations de l'appareil

Liste des pathologies concernées par la recommandation
n° 367 - Arrêté relatif aux modulations de certaines exigences dans le cadre de la crise sanitaire

Rappel des pathologies concernées

N°	Pathologie	Condition/prescription	Echéance	Suivi	Actions
225	225 - Mise en œuvre de l'arrêté du 30 avril 2021 relatif aux modulations de certaines exigences applicables aux téléphériques et aux téléskis dans le cadre de la crise sanitaire	L'exploitant peut présenter une demande de dérogation à l'arrêté du 7 août 2009 au STRMTG concernant le décalage d'une année pour la réalisation de l'inspection pluriannuelle des attaches prévue à l'article 46 ou à l'article 47 de l'arrêté précité.		Inspection pluriannuelle	
225	225 - Mise en œuvre de l'arrêté du 30 avril 2021 relatif aux modulations de certaines exigences applicables aux téléphériques et aux téléskis dans le cadre de la crise sanitaire	L'exploitant peut présenter une demande de dérogation à l'arrêté du 7 août 2009 au STRMTG concernant le décalage d'une année pour la réalisation de l'inspection pluriannuelle des chariots prévue à l'article 46 de l'arrêté précité.		Inspection pluriannuelle	
225	225 - Mise en œuvre de l'arrêté du 30 avril 2021 relatif aux modulations de certaines exigences applicables aux téléphériques et aux téléskis dans le cadre de la crise sanitaire	L'exploitant peut présenter une demande de dérogation à l'arrêté du 7 août 2009 au STRMTG concernant le décalage de la réalisation de la grande inspection prévue à l'article 49 de l'arrêté précité.		Grande inspection	
225	225 - Mise en œuvre de l'arrêté du 30 avril 2021 relatif aux modulations de certaines exigences applicables aux téléphériques et aux téléskis dans le cadre de la	L'exploitant peut présenter une demande de dérogation à l'arrêté du 7 août 2009 au STRMTG concernant le décalage d'une année pour la réalisation de l'inspection du câble prévue à l'article 52 de l'arrêté précité.		Inspection des câbles	

Voir La pathologie

Un clic sur l' œil permet de connaître le détail de chacune de la pathologie. Des documents peuvent être associés. Ils sont consultables sauf si ce sont des documents internes téléversés par le STRMTG.

4.7 - Menu contextuel - Journal exploitant

Suivi du journal des exploitants

Cette rubrique permet d'afficher le suivi des affaires, non pas d'un appareil, mais, en fonction des critères saisis :

- Toutes
- Déclarations d'accidents
- Observations – Réponses validées
- Rapports – Documents ajoutés à un rapport validé
- Rapports -Rapports annuels validés

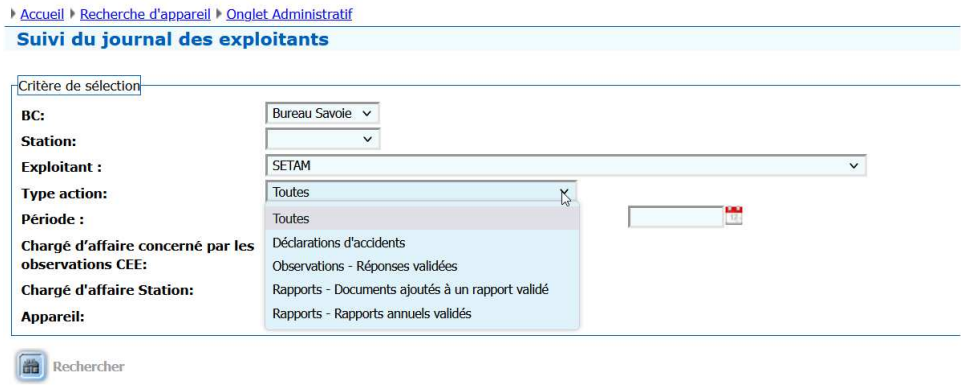

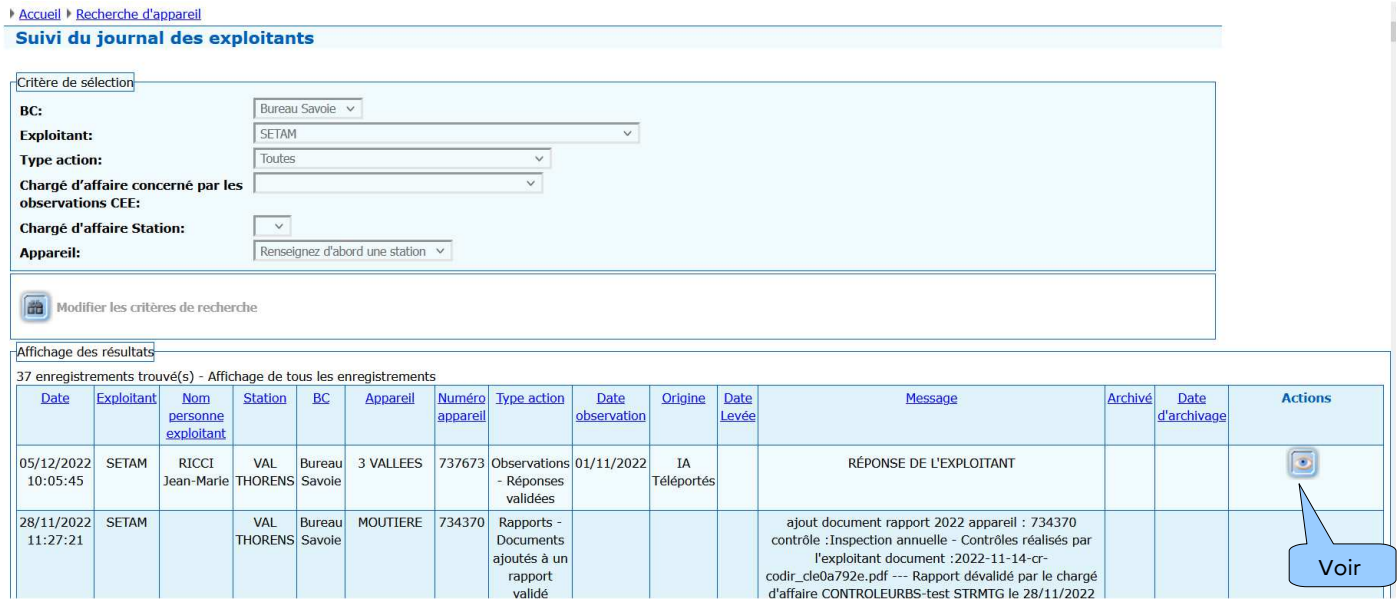

Date	Exploitant	Nom personne exploitant	Station	BC	Appareil	Numéro appareil	Type action	Date observation	Origine	Date Levée	Message	Archivé	Date d'archivage	Actions
05/12/2022 10:05:45	SETAM	RICCI Jean-Marie	VAL THORENS	Bureau Savoie	3 VALLEES	737673	Observations - Réponses validées	01/11/2022	IA Téléportés		RÉPONSE DE L'EXPLOITANT			
28/11/2022 11:27:21	SETAM		VAL THORENS	Bureau Savoie	MOUTIERE	734370	Rapports - Documents ajoutés à un rapport validé				ajout document rapport 2022 appareil : 734370 contrôle :Inspection annuelle - Contrôles réalisés par l'exploitant document :2022-11-14-cr-codir_cle0a792e.pdf --- Rapport dévalidé par le chargé d'affaire CONTROLEURBS-test STRMTG le 28/11/2022			

5 - Menu contrôles

5.1 - CEE

5.1.1 - Menu contextuel – Contrôle en exploitation / Déroulement

Liste des contrôles et saisie des réponses

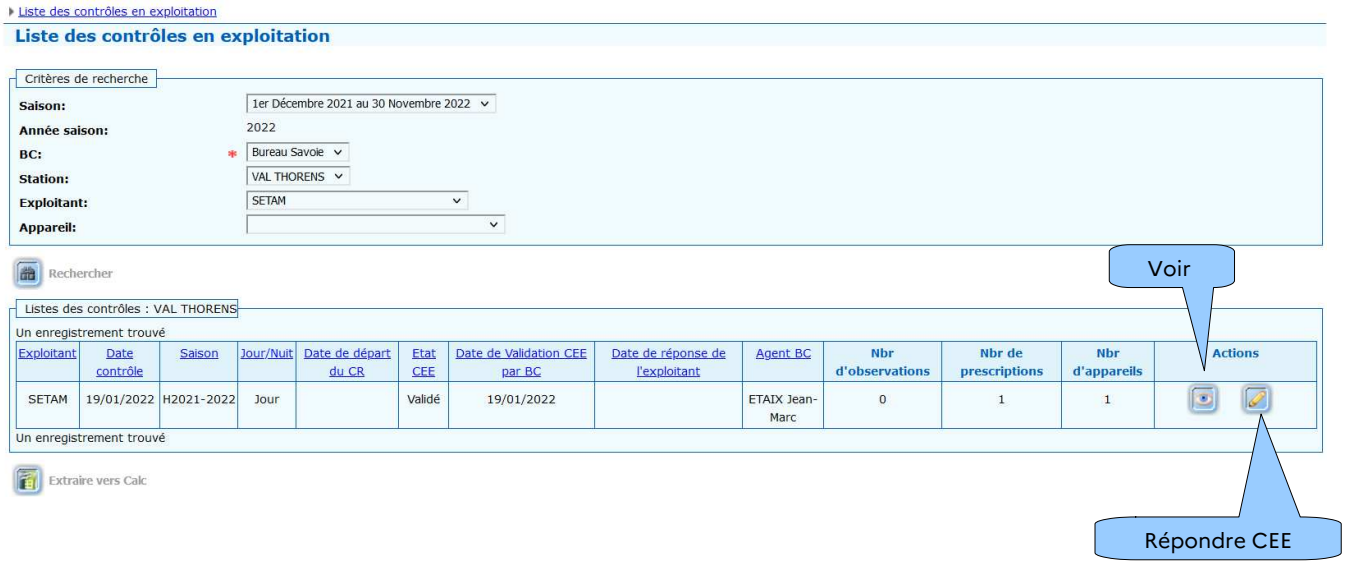

Un clic sur l'œil permet de consulter le contrôle en exploitation.

Un clic sur le crayon permet de répondre au contrôle en exploitation.

Consultation du contrôle en exploitation

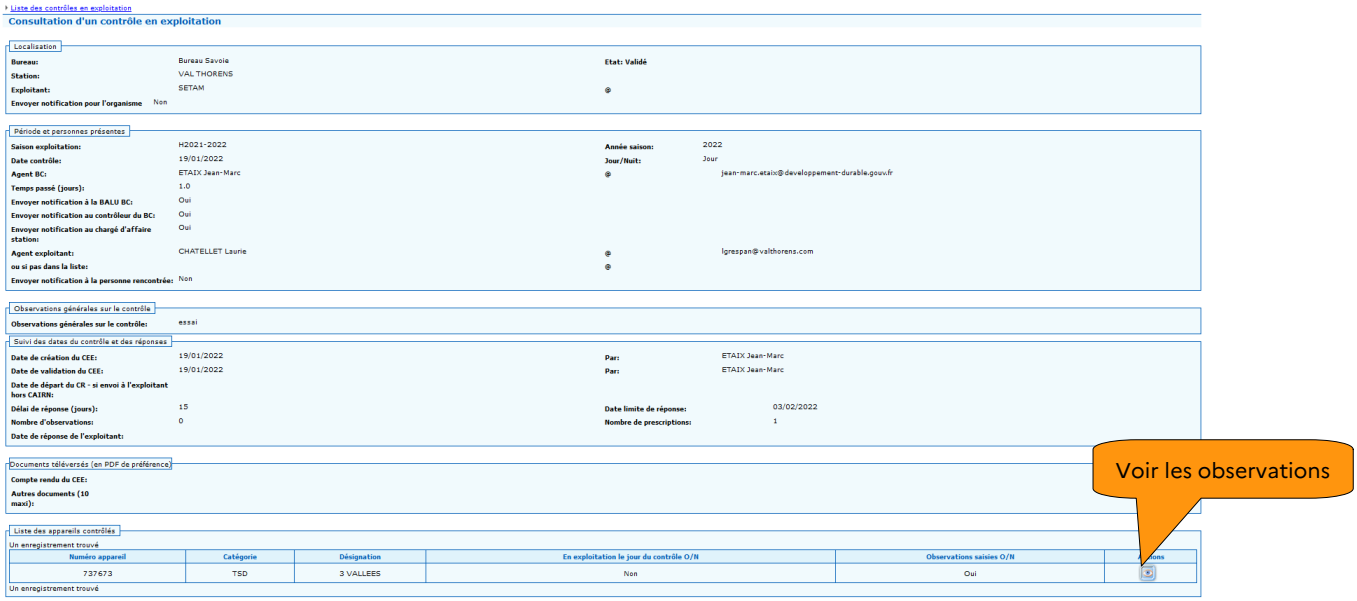

5.1.2 - Menu contextuel – Observations

Liste des observations de l'appareil

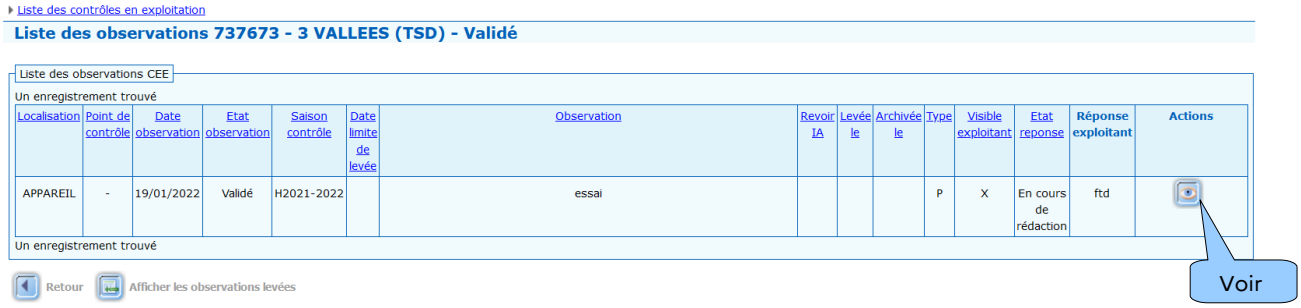

Un clic sur l'œil permet de consulter le détail des observations de l'appareil.

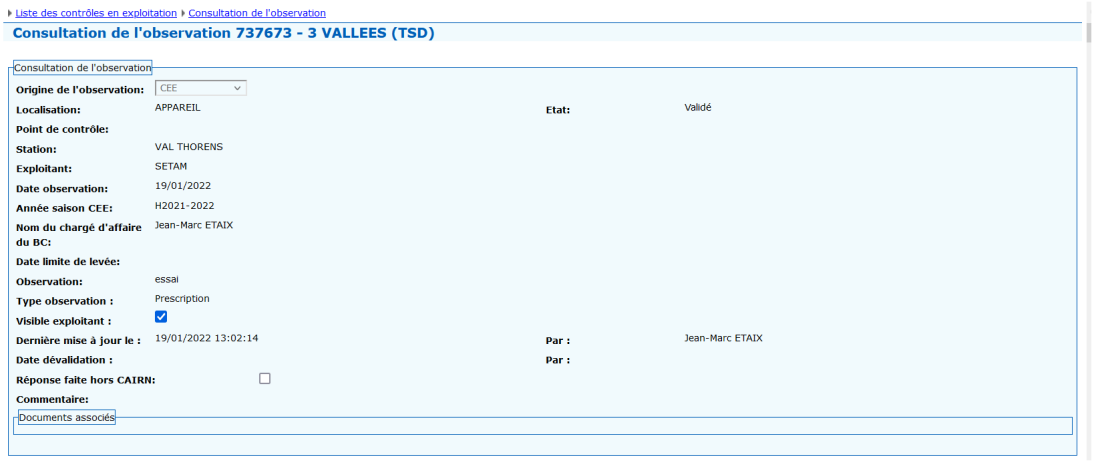

Permet de revenir à la page précédente

Suivi global des observations et saisie des réponses

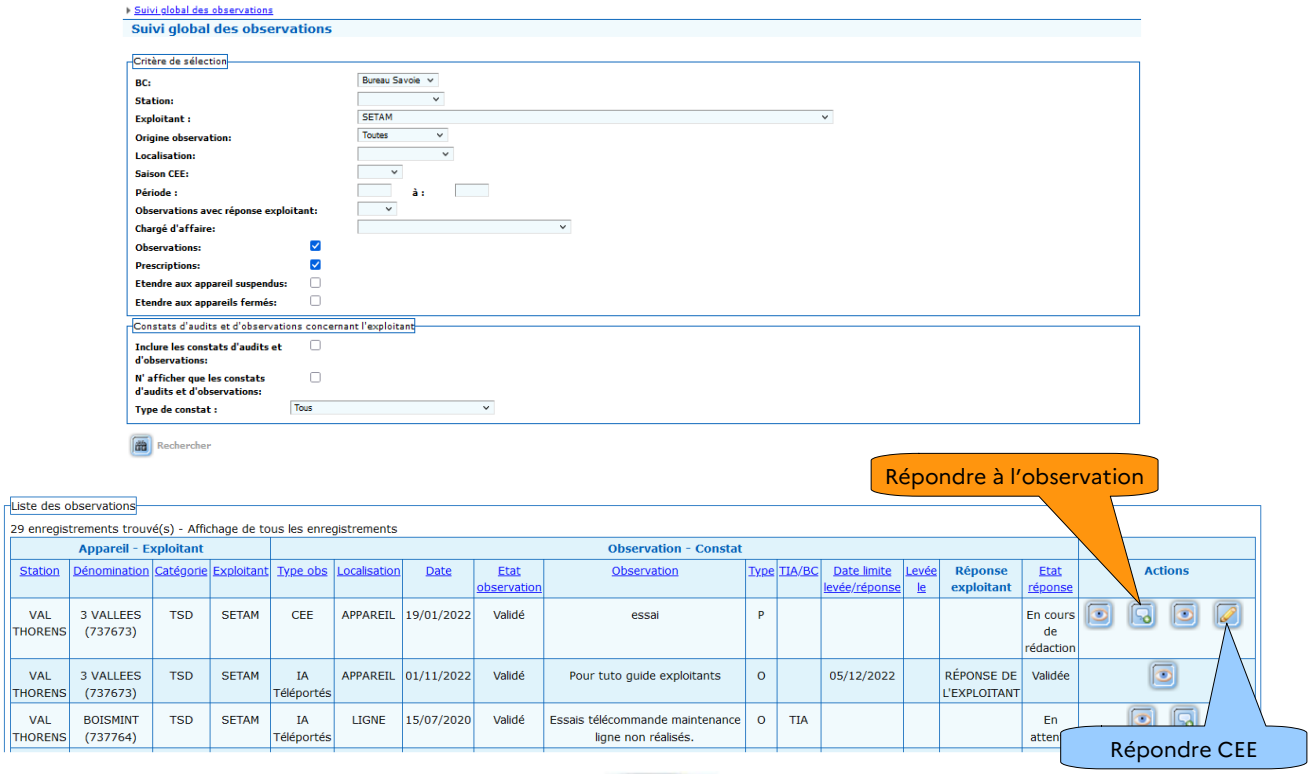

Pour répondre à une observation, cliquez sur

La page modification de l'observation s'affiche.

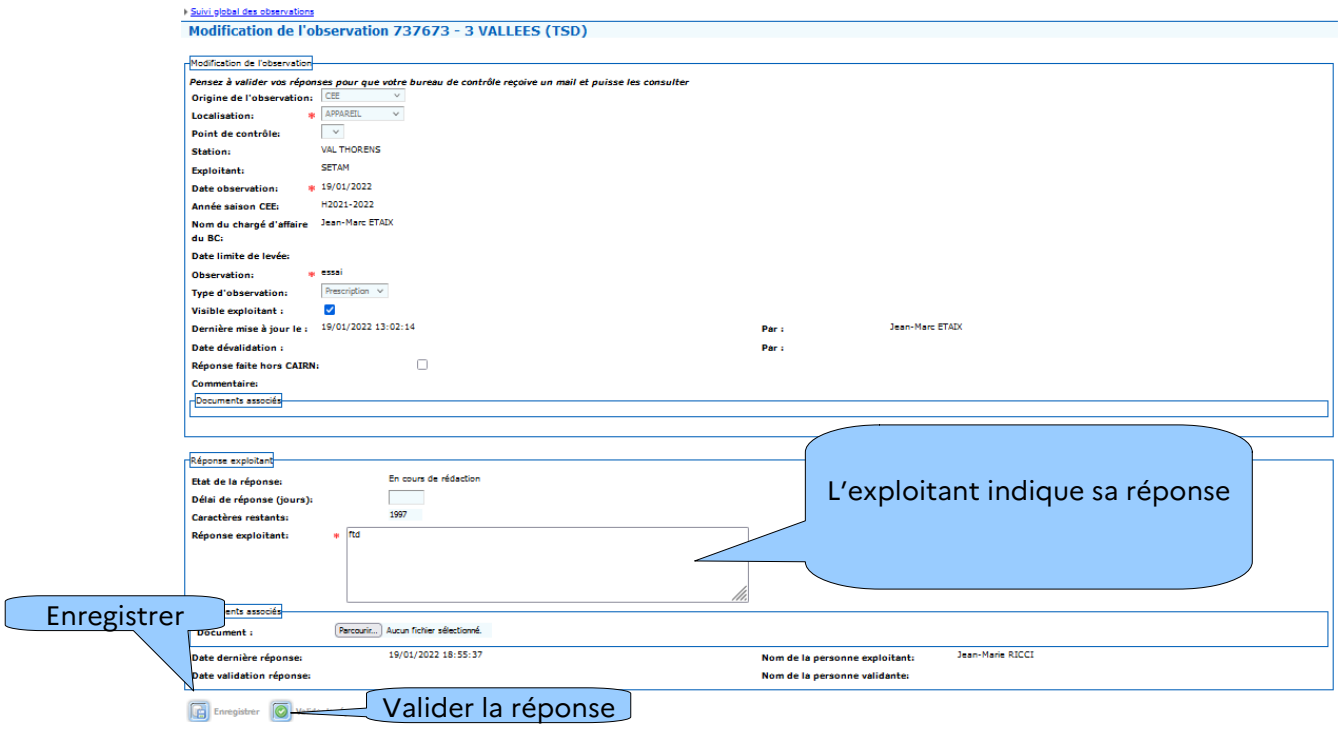

À l'issue de la saisie, soit « Enregistrer » s'il on souhaite la compléter plus tard, soit « **Valider** » **la réponse si on souhaite la transmettre au STRMTG.**

Pour répondre à un contrôle en exploitation, cliquez sur le crayon (page précédente).

La page Modification d'un contrôle en exploitation s'affiche.

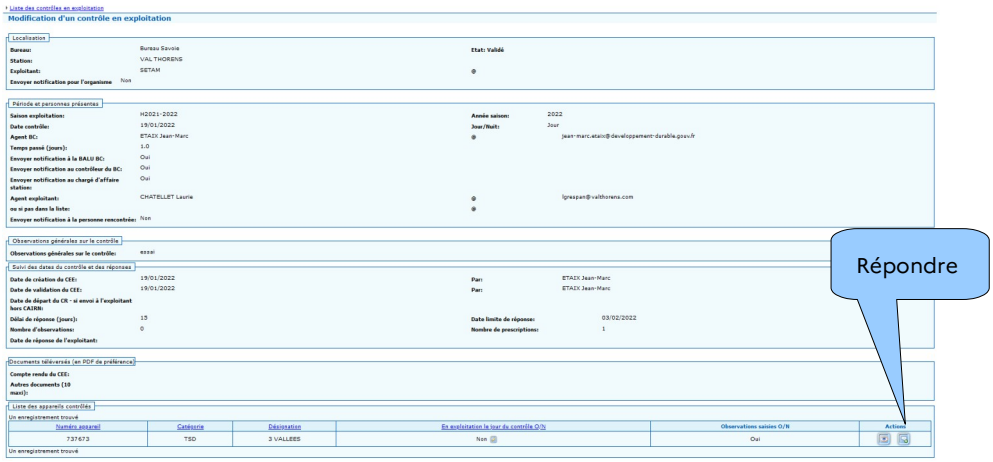

La page Liste des observations de l'appareil s'affiche.

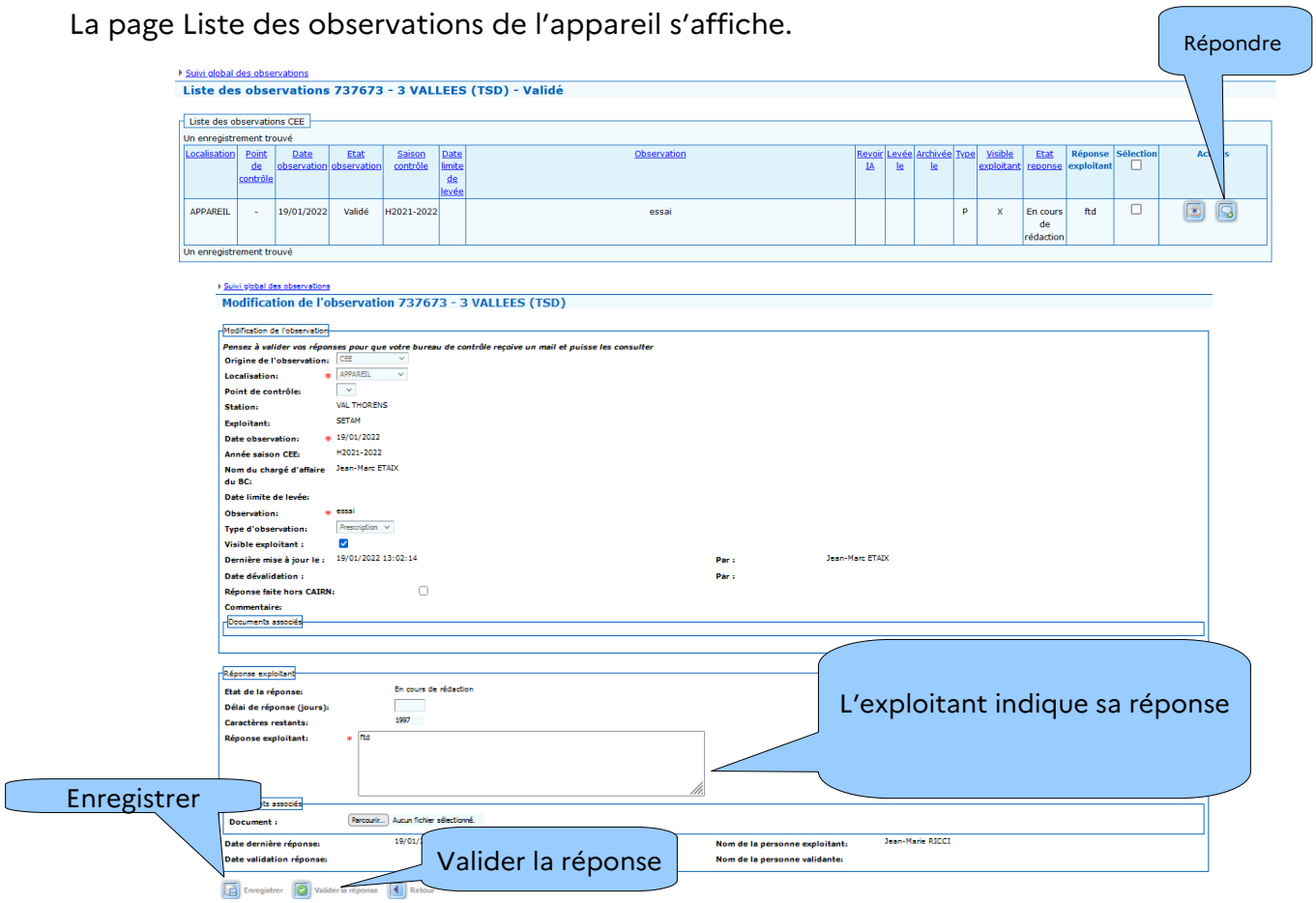

À l'issue de la saisie, soit « Enregistrer » s'il on souhaite la compléter plus tard, soit « Valider » la réponse si on souhaite la transmettre au STRMTG.

5.2 - Rapports de synthèse annuels – exploitants

L'exploitant crée un rapport de synthèse annuel pour chacun de ses appareils et devra l'avoir validé avant la reprise d'exploitation de la saison d'hiver. Il pourra téléverser des documents après validation du rapport pour le compléter (rapport du contrôleur de câbles, rapport du TIA…) jusqu'au 31 janvier de l'année suivante date à laquelle le bureau de contrôle instruira le dossier.
Ce rapport liste les vérifications effectuées dans l'année :

- date
- organisme de contrôle
- observation / défaut
- actions mises en œuvre
- …

Liste des rapports :

Des modèles de rapport ont été définis par le STRMTG par famille d'appareil :

- Téléphérique bicâbles
- Téléphérique monocable
- Téléskis
- Tapis roulants
- Funiculaires, ascenseurs, chemin de fer à crémaillères, engins divers

5.2.1 - Fonctionnement global du module

Les actions possibles selon le type de profil (EXPLOITMODIF et EXPLOITCONSULT) sont :

- Rechercher ses appareils et les rapports annuels selon critères
- Créer un rapport et le renseigner ***(seulement avec le profil EXPLOITMODIF)***
- Modifier ou supprimer un rapport – tant qu'il n'est pas validé par l'exploitant ***(seulement avec le profil EXPLOITMODIF)***
- Valider un rapport, ce qui permet au BC de le consulter et de l'instruire ***(seulement avec le profil EXPLOITMODIF)***
- Consulter ses rapports
- Imprimer au format PDF un rapport ou un ensemble de rapports
- Générer au format .odt la liste des appareils et des rapports renseignés

CAIRN permet la saisie des rapports de 2 manières :

1. en saisissant les rapports un par un.
2. si l'exploitant est équipé d'un logiciel de GMAO qui produit des fichiers avec CAIRN, en important directement tous ses rapports. Il restera cependant à les valider un par un.

Chaque exploitant accède uniquement aux rapports des appareils qu'il exploite.

Un rapport renseigné par l'exploitant est consultable par le BC quand il est validé (saisie de la date de validation). Il n'est alors plus modifiable par l'exploitant, sauf si le chargé d'affaires le « dévalide ». Les bureaux de contrôle reçoivent une notification dans l'application quand un rapport est validé.

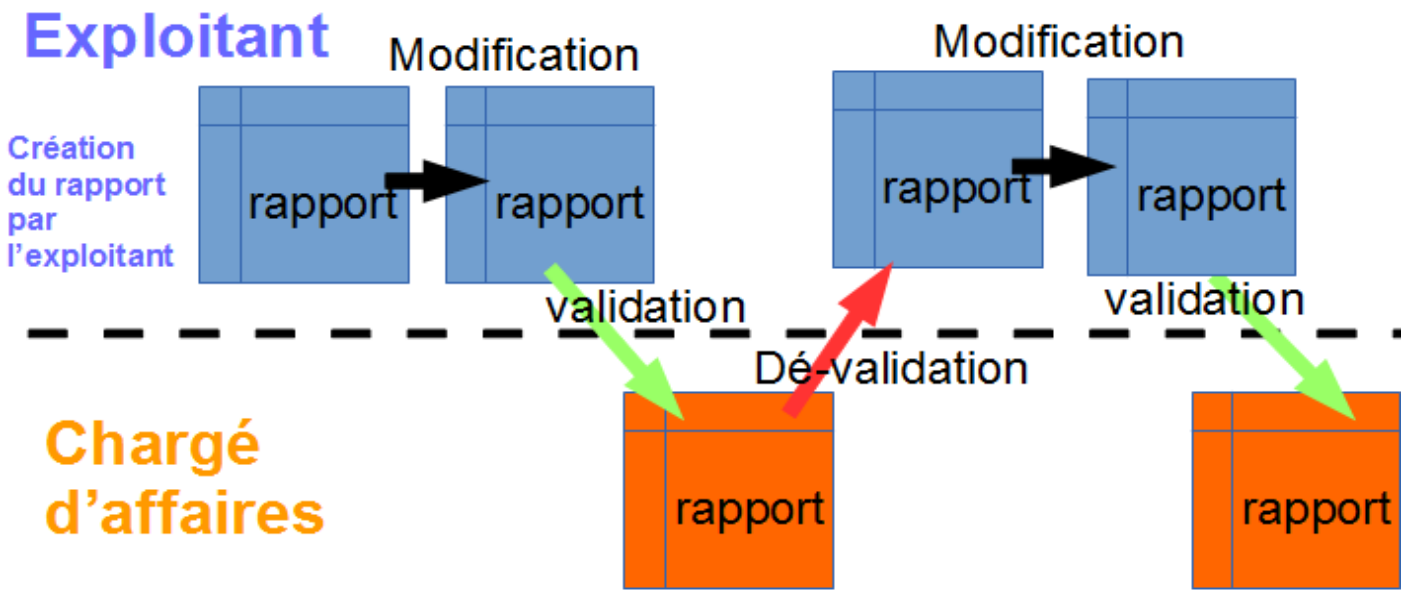

Le schéma ci-dessus montre le principe de la transmission du rapport entre l'exploitant et le chargé d'affaires.

L'exploitant, **crée, modifie** éventuellement son rapport puis le **valide.** C'est comme s'il l'envoyait au chargé d'affaires, **il n'a plus la possibilité de le modifier** mais il a la possibilité d'ajouter des documents.

Il n'est fonctionnellement pas possible que les chargé d'affaires du STRMTG se substituent aux exploitants pour la saisie des rapports dans CAIRN

Recherche et saisie des rapports

La liste des rapports par appareil est consultable dans le menu **contrôle**, puis **Rapports de synthèse annuels**.

3 actions sont possibles :

- rechercher puis gérer ses rapports
- créer un rapport sur un appareil
- Importer un fichier XML (pour faire de la saisie de masse si vous disposez d' une GMAO adaptée)

Pour chaque rapport, les actions suivantes sont possibles :

Les titres des colonnes soulignés en bleu sont cliquables et permettent de trier le tableau. Par exemple, en 2 clic sur le titre État, permet de faire remonter les rapports validés en haut du tableau.

	Consulter le rapport		Valider le rapport **Attention, un rapport validé est transmis au STRMTG et n'est plus modifiable.**
	Le modifier		Imprimer en format pdf le rapport
	Supprimer		Créer un rapport pour l'appareil (s'il n'est pas encore initialisé)

En cochant dans la colonne sélection des rapports différentes actions en bas de page pour ces rapports sont possibles :

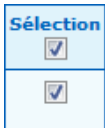

En bas de page :

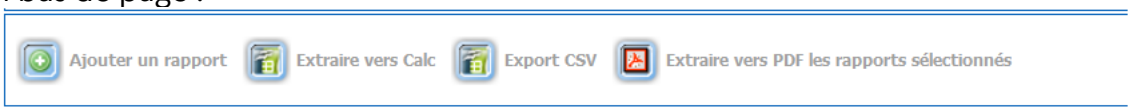

Ces actions permettent de conserver une archive numérique (possibilité de l'imprimer) des rapports initialisés ou validés.

Créer un rapport

Les champs obligatoires à renseigner sont les suivants :

- Exploitant
- Année du rapport
- Appareil concerné

Après « Enregistrer » deux nouveaux onglets sont disponibles : « Détail des inspections effectuées » et « Récapitulatif des principales vérifications effectuées ».

L'onglet « Détail des inspections effectuées » permet par une coche d'indiquer les inspections périodiques réalisées au cours de l'année.

En fonction des inspections cochées, le tableau de l'onglet « Récapitulatif des principales vérifications effectuées » est mis à jour. Il faut dorénavant renseigner les vérifications effectuées par un clic sur le bouton modification

	Le bouton « Dupliquer » permet de redéclarer un contrôle identique. Dans l'exemple ci-dessous, il permet de créer une seconde Grande Inspection. La duplication est également prévue pour les inspections annuelles, mais dans ce cas seules les lignes dupliquées sont supprimables.
	Le bouton « Ajouter documents » permet de téléverser des documents.

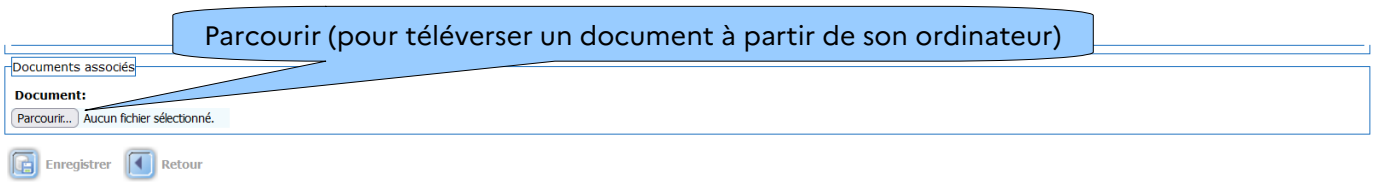

La dernière étape est la validation du rapport.

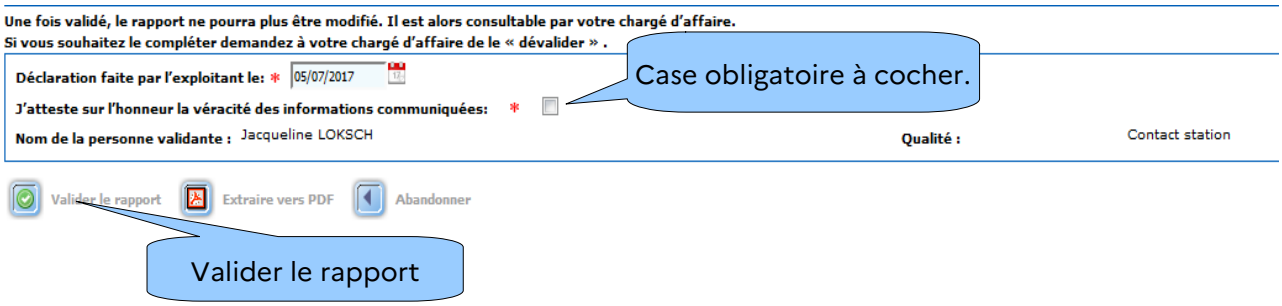

Une fois le rapport validé, une information s'inscrit en haut de la page.

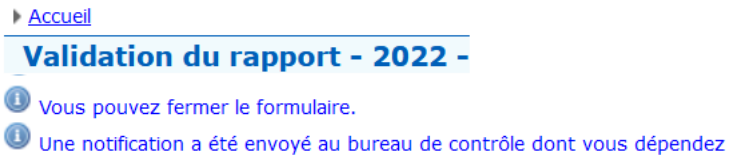

Rappel sur la validation du rapport : une fois validé, il n'est plus modifiable.

Le chargé d'affaires est informé qu'un rapport a été validé. Dans le cadre de son instruction un rapport peut être rejeté ou dévalidé. Ces actions sont décrites dans les pages suivantes de ce guide.

L'information indiquant que des actions sont attendues de la part de l'exploitant sera présente dans le tableau de bord.

Il sera alors possible de reprendre la main sur le rapport, faire des modifications puis le revalider.

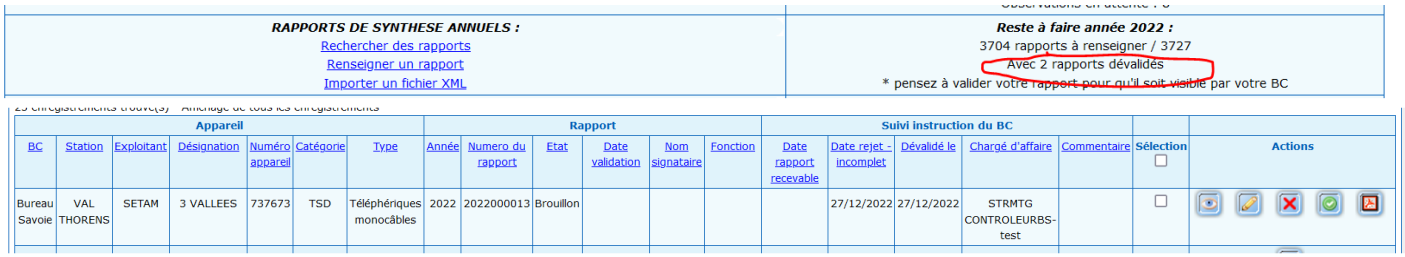

Il est possible d'éditer plusieurs rapports simultanément à partir du résultat de la recherche en sélectionnant les rapports souhaités puis en utilisant le bouton d'édition PDF en bas de la page.

Poursuite de l'instruction par le BC

Le chargé d'affaires du STRMTG a un journal qui lui signale que l'exploitant a validé un rapport. Le chargé d'affaires peut alors instruire le dossier, s'il juge le rapport satisfaisant l'exploitant reçoit une notification et dans le tableau « Liste des rapports de synthèse annuel », colonnes « Suivi instruction du BC » une date sera indiquée dans la colonne « Date rapport recevable ».

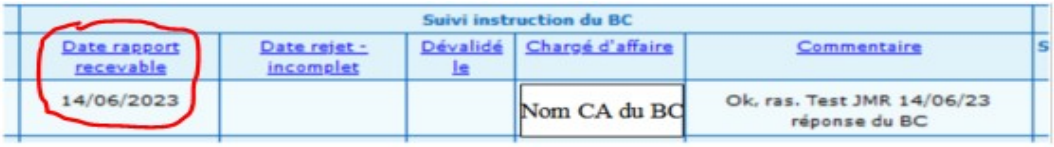

Suivi instruction du BC					
Date rapport recevable	Date rejet - incomplet	Dévalidé le	Chargé d'affaire	Commentaire	S
14/06/2023			Nom CA du BC	Ok, ras. Test JMR 14/06/23 réponse du BC	

Si le chargé d'affaires juge le rapport incomplet, l'exploitant reçoit une notification et dans le tableau « Liste des rapports de synthèse annuel », colonnes « Suivi instruction du BC » une date sera indiquée dans la colonne « Date rejet - incomplet » et l'action à entreprendre est indiquée dans la colonne « Commentaire ».

Suivi instruction du BC						
Date rapport recevable	Date rejet - incomplet	Dévalidé le	Chargé d'affaire	Commentaire	Sélection	Actions
	14/06/2023		Nom CA du BC	Merci de bien vouloir compléter avec les documents ci-dessous : -aaaa -bbbb -ccccc		

L'exploitant peut alors le compléter.

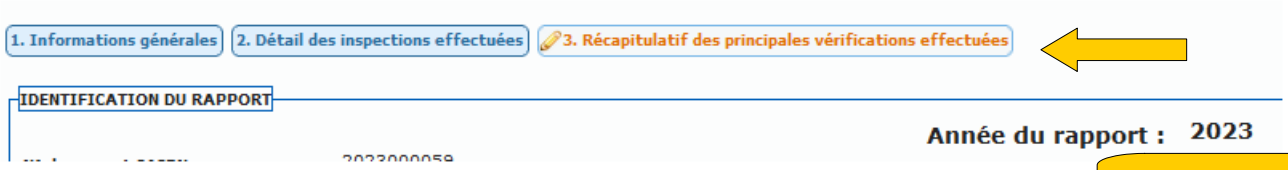

Ajouter des documents

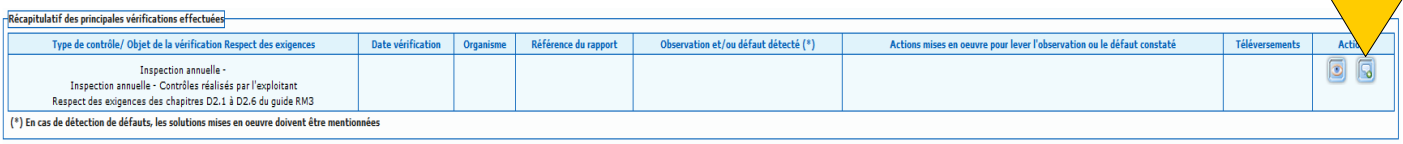

Récapitulatif des principales vérifications effectuées

Type de contrôle/ Objet de la vérification Respect des exigences	Date vérification	Organisme	Référence du rapport	Observation et/ou défaut détecté (*)	Actions mises en oeuvre pour lever l'observation ou le défaut constaté	Téléversements	Acti
Inspection annuelle - Inspection annuelle - Contrôles réalisés par l'exploitant Respect des exigences des chapitres D2.1 à D2.6 du guide RM3							

(*) En cas de détection de défauts, les solutions mises en oeuvre doivent être mentionnées

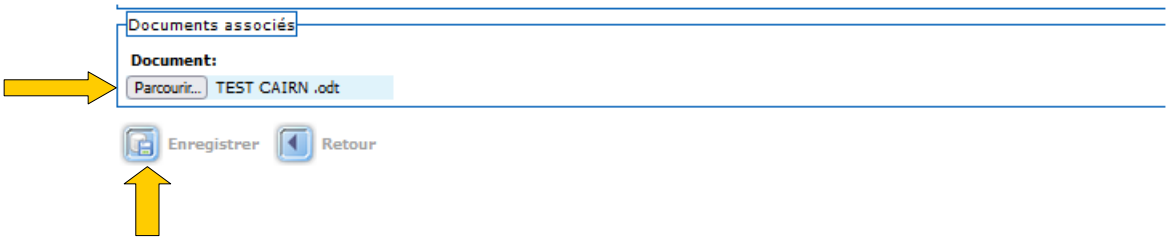

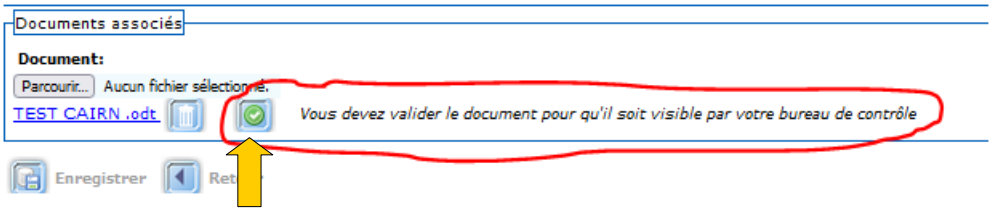

Ne pas oublier de valider l'ajout du/des document(s)

Si le chargé d'affaires juge que le rapport remet en cause l'exploitation de l'appareil ou qu'il comporte des problèmes récurrents, l'exploitant reçoit une notification et dans le tableau « Liste des rapports de synthèse annuel », colonnes « Suivi instruction du BC » une date sera indiquée dans les colonnes « Date rejet - incomplet » **ET** « Dévalidé le ».

Suivi instruction du BC					
Date rapport recevable	Date rejet - incomplet	Dévalidé le	Chargé d'affaire	Commentaire	S
	14/06/2023	14/06/2023	Nom du CA du BC	Merci de bien vouloir compléter avec les documents ci-dessous : -aaaa -bbbb -ccccc Rapport non satisfaisant remettant en cause l'exploitation de l'appareil.	

Le BC contactera si besoin l'exploitant.

Ci-dessus un exemple d'édition .pdf d'un rapport.

RAPPORT GENERAL D'INSPECTIONS PERIODIQUES DE L'EXPLOITANT
Télésiège à attache débrayable - TSD l'Idéal Sport - 740139
MEGEVE
2017

N° du rapport CAIRN :	2017000001	Date de validation :	05/07/2017
Exploitant :	SA des remontées mécaniques de Megève	Etat du rapport :	Validé
Bureau de contrôle :	Bureau Haute-Savoie		

Inspections périodiques effectuées : type appareil Téléphériques monocâbles

Inspection périodique	Contrôle Fait
Inspection annuelle	☑
I.pluriannuelles – Contrôle des attaches	☐
Contrôle de câble et de ses attaches	☐
Grande Inspection (même partiellement)	☐

Récapitulatif des principales vérifications effectuées

Type de controle	Objet de la vérification	Date vérification	Organisme intervenant	Référence rapport	Observation et / ou défaut détecté (*)	Actions mises en œuvre pour lever l'observation ou le défaut détecté
Inspection annuelle	Inspection annuelle - Contrôles réalisés par l'exploitant					
	Inspection annuelle – Essais de vérification réalisés par le technicien d'inspection annuel (TIA)					

(*) En cas de détection de défauts, les solutions mises en œuvre doivent être mentionnées.

Observation, modification, grosses opérations d'entretien ou autres contrôles réalisés :

pas de grosse observation

Attestations

Les opérations d'inspection annuelle ont été réalisées conformément à l'article <Article 45 de l'arrêté du 7 Août 2009>.

Toutes les remarques relatives à la sécurité mentionnées dans les rapports visés ci-dessus sont levées.
L'état constaté de l'appareil permet la poursuite de l'exploitation.

Déclaration faite par l'exploitant le : 05/07/2017	J'atteste sur l'honneur la véracité des informations communiquées : ☑ Nom du signataire : LOKSCH Qualité : Contact station

Importer un fichier XML

Le prérequis pour bénéficier de l'import XML est de disposer d'une GMAO qui va générer le fichier XML contenant les rapports de l'année à importer dans CAIRN. L'utilisateur, exporte depuis sa GMAO ce fichier puis l'importe dans CAIRN.

L'import permet de rentrer dans CAIRN une série de rapports avec un seul import. Il se fait à partir du menu contrôle et du lien sur la gauche : Importer un fichier XML. L'utilisateur va chercher sur son ordinateur le fichier à importer dans CAIRN.

L'année est non modifiable. Si l'exploitant a plusieurs sociétés, il choisit celle qui convient.
Il est proposé 2 choix, une fois que le fichier est sélectionné : vérifier le fichier et importer le fichier.

Dans les 2 cas, CAIRN produit un diagnostic du fichier : nombre de rapports dont nombre de rapports correct et s'il y en a, les erreurs (par exemple, rapport déjà présent). Avec l'import, **seuls les rapports corrects** sont insérés dans la base CAIRN.

Ensuite, CAIRN affiche un diagnostic précis :

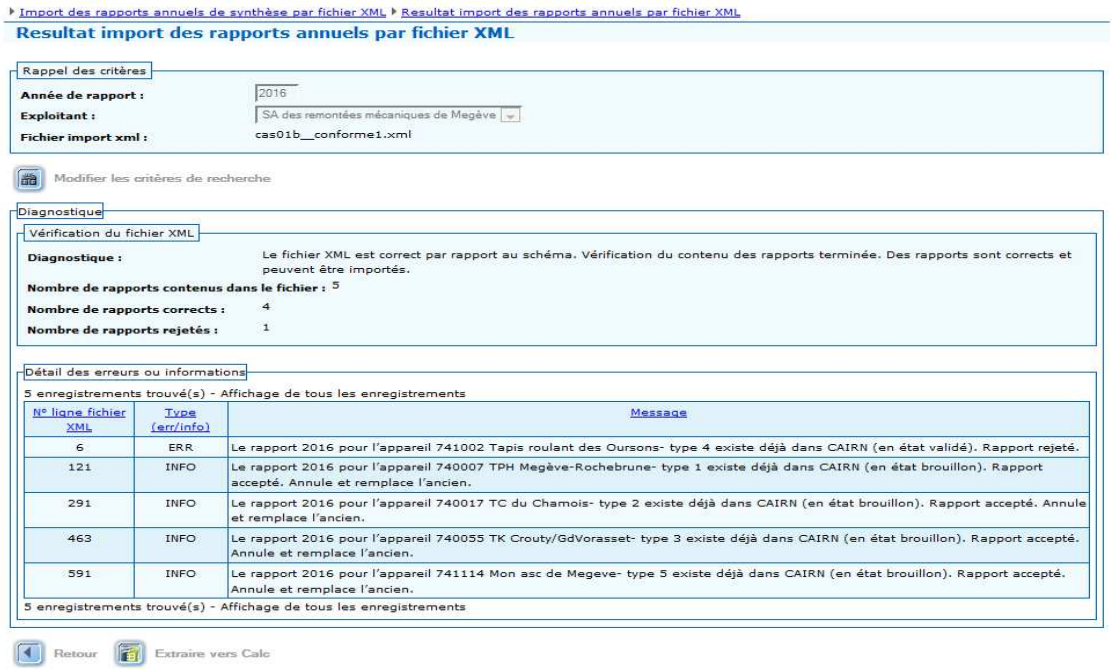

Le cas ci-dessus est un import direct. Suite à cet import, 4 rapports ont été insérés dans CAIRN. Ils sont au statut « brouillon », ils doivent être validés un par un (mesure de vérification) pour qu'ils soient consultables par le chargé d'affaires au STRMTG.

L'import peut se faire plusieurs fois tant que les rapports ne sont pas validés. Les rapports sont alors supprimés et recréés.
Les rapports déjà validés sont rejetés.

Rappels :

- après l'import, une validation est attendue pour chaque rapport.

- Il est possible de faire des éditions .odt ou .pdf à partir du résultat de la recherche en sélectionnant les rapports à éditer.

5.3 - Suivi global des observations et saisie des réponses

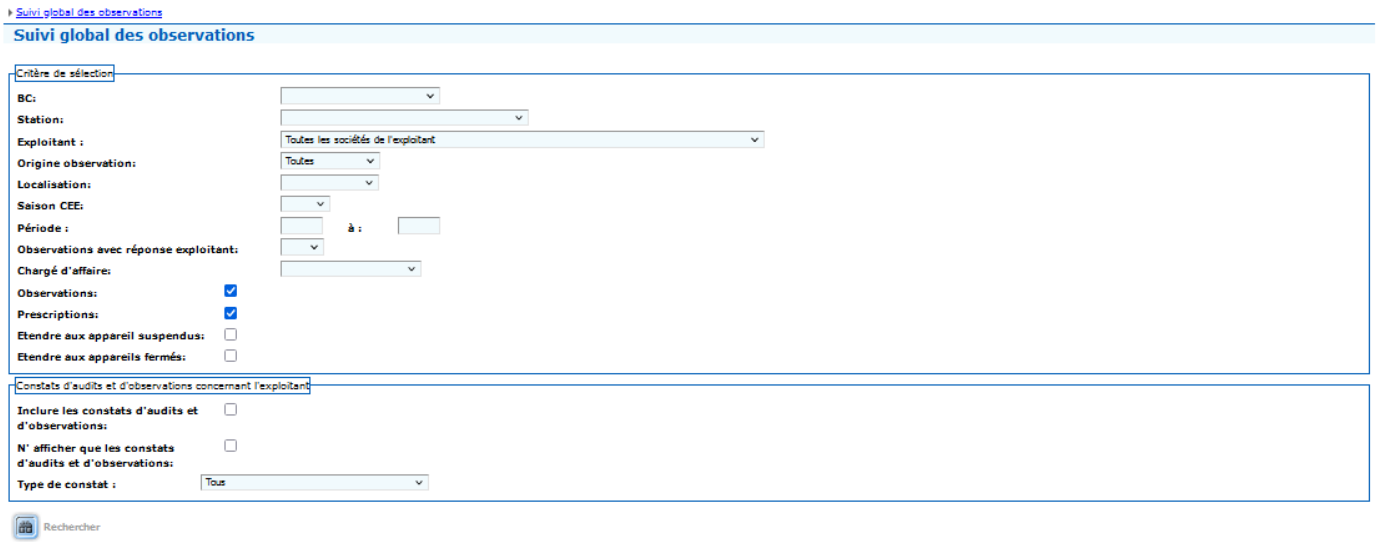

Se reporter au § 4.4 – Menu contextuel - Observations

6 - Menu REX

Ce module permet de consulter la liste de **toutes les pathologies nationales et des recommandations associées**

6.1 - Pathologies / Recommandations

Recherche pathologies

L'utilisateur accède à une grille de recherche. Il a la possibilité de saisir des critères puis, il clique sur rechercher et obtient les pathologies correspondant à ses critères.

En fonction des filtres sélectionnés un tableau liste les pathologies.

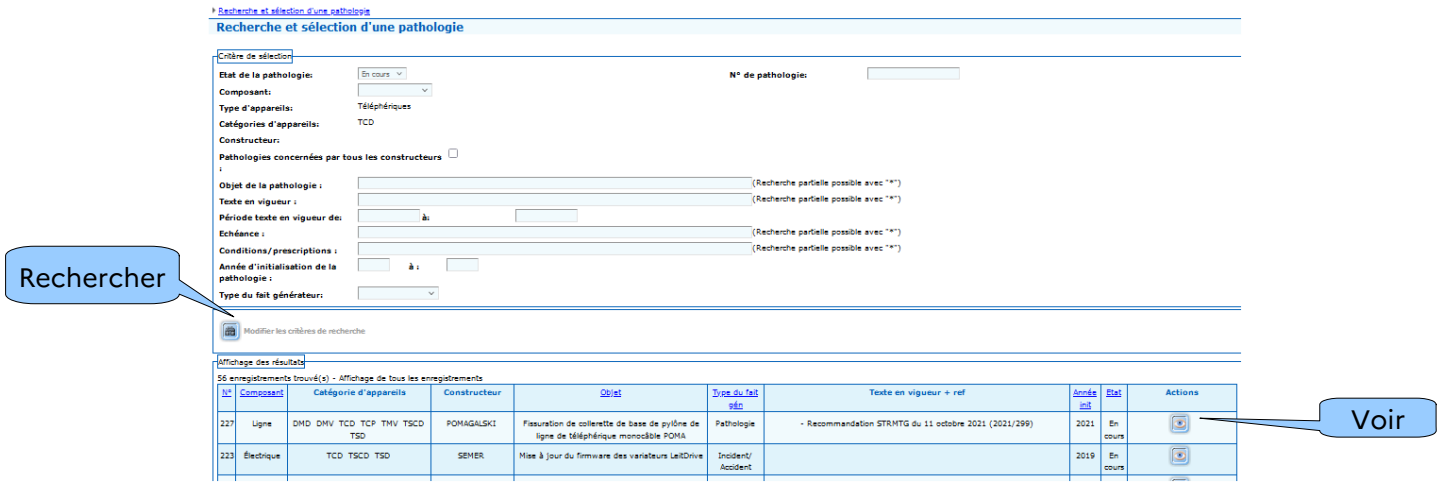

Recherche et sélection d'une pathologie ▸ Consultation d'une pathologie

Consultation d'une pathologie : N° 227 - Fissuration de collerette de base de pylône de ligne de téléphérique monocâble POMA

Caractéristiques de la pathologie

Numero pathologie:	227
Date de dernière mise à jour:	11/10/2021
Etat de la pathologie:	En cours
Composant: *	Ligne
Type d'appareils:	Téléphériques
Catégories d'appareils:	DMD, DMV, TCD, TCP, TMV, TSCD, TSD
Tous les constructeurs :	☐
Constructeur:	POMAGALSKI
Objet de la pathologie : *	Fissuration de collerette de base de pylône de ligne de téléphérique monocâble POMA
Année d'initialisation de la pathologie : *	2021
Type du fait générateur:	Pathologie

Documents associés

Textes en vigueur et suivi

Date texte	Textes en vigueur/ Références	Condition/ Prescription	Echéance	Suivi
11/10/2021	Recommandation STRMTG du 11 octobre 2021 (2021/299)	Contrôle visuel soigné de l'ensemble de la collerette de base des pylônes de ligne des téléphériques monocâbles : - mis en service depuis 1987, - présence de véhicules de capacité supérieure ou égale à 8 places, - vitesse de fonctionnement supérieure ou égale à 3 m/s, - nombre d'heures de fonctionnement supérieur à 20 000 heures.	Début saison d'hiver 2021/2022	Ponctuel

Faits générateurs , autres accidents/ incidents relevant de la pathologie

Station	Exploitant	Date	Catégorie appareil	Appareil N°	Appareil (désignation)	Circonstances	Causes	Conséquences
Aucune donnée trouvée								

Retour

Après avoir sélectionné une pathologie (clic sur le bouton) on accède à sa fiche descriptive ainsi qu'aux éventuels documents associés. Ces documents peuvent être des recommandations

Liste des appareils concernés par la pathologie

Pathologies
- Recherche pathologies

Appareils concernés par la pathologie
- Liste des appareils concernés par la pathologie

Recommandations
- Suivi global des recommandations

Recherche et sélection d'une pathologie ▸ Liste des appareils concernés par la pathologie

Liste des appareils concernés par la pathologie : N° 227 - Fissuration de collerette de base de pylône de ligne de téléphérique monocâble POMA

Note aux exploitants : les informations contenues dans ce module "pathologies" de CAIRN sont données à titre indicatif sans garantie d'exhaustivité. Il est rappelé qu'il appartient à chaque exploitant d'assurer son propre suivi des pathologies concernant ses installations.

Critères de sélection des appareils concernés par la pathologie.

BC:	
Station :	
Station par le nom :	(Recherche partielle possible avec "*")
Exploitant :	Toutes les sociétés de l'exploitant
Catégories d'appareils:	
Année de construction :	à :

Modifier les critères de recherche Voir détail pathologie

Liste des appareils concernés par la pathologie selon les critères sélectionnés.

14 enregistrements trouvé(s) - Affichage de tous les enregistrements

BC	Station	Nom exploitant	Dénomination	N° appareil	Catégorie	Année pose	Capacité max	Commentaire	Actions
Bureau Alpes du Sud	AURON	AURON - SEMCM - SEM DES CIMES DU MERCANTOUR	LA PINATELLE	060001	TCP	1988	12	contrôle effectué: RAS selon mail exploitant du 20/10/2021	
Bureau Alpes du Sud	RISOUL	RISOUL - LABELLEMONTAGNE	PRE DU BOIS	051209	TSD	2001	8	Contrôle effectué par l'exploitant le 01/12/2021; RAS (voir mail exploitant du 01/12/2021)	
Bureau Nord-Est	LELEX CROZET	SYNDICAT MIXTE DES MONTS JURA	Fierney	010070	TCD	1988	12	ras	
Bureau Savoie	MERIBEL MOTTARET	S3V MOTTARET	PAS DU LAC 1	733065	TCD	1997	8	rapport de synthese 2021 :(Pathologie 227) fissure embases de pylônes contrôle réalisé en 2021 RAS rapport transmis à vos service	

Cette liste pourra être extraite au format tableur.

Extraire vers Calc Export CSV

La fiche appareil est consultable (clic sur le bouton) ainsi que les éventuels documents associés. Se reporter au §4.2.

Suivi global des recommandations

Ce menu permet d'effectuer un suivi global de toutes les recommandations par appareil, de consulter le suivi par appareil, les documents téléversés et consulter pour chaque recommandation les pathologies concernées et leurs échéances.

L'utilisateur accède à une grille de recherche. Il a la possibilité de saisir des critères puis il clique sur rechercher et obtient la liste des recommandations rattachées à ses appareils.

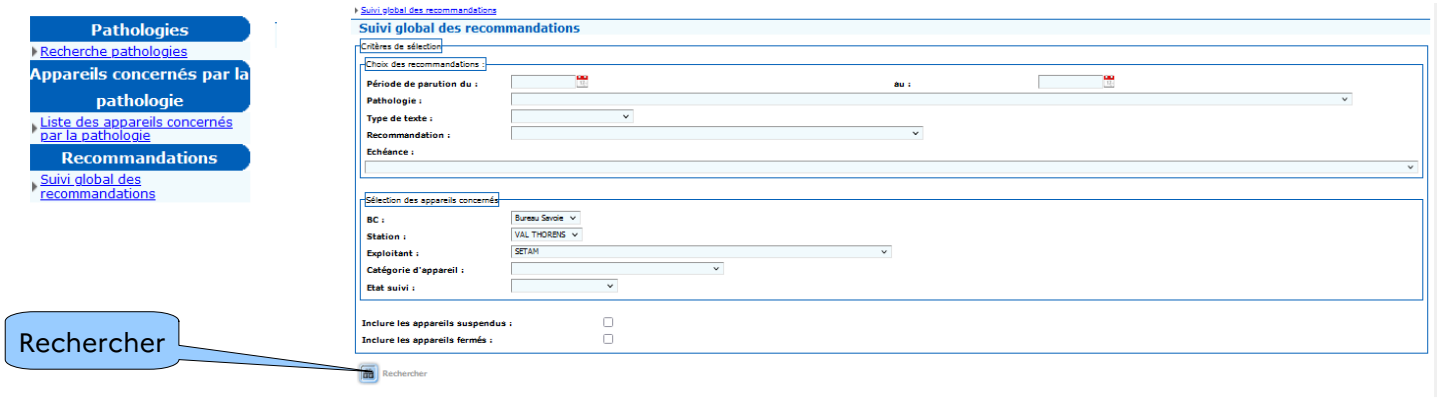

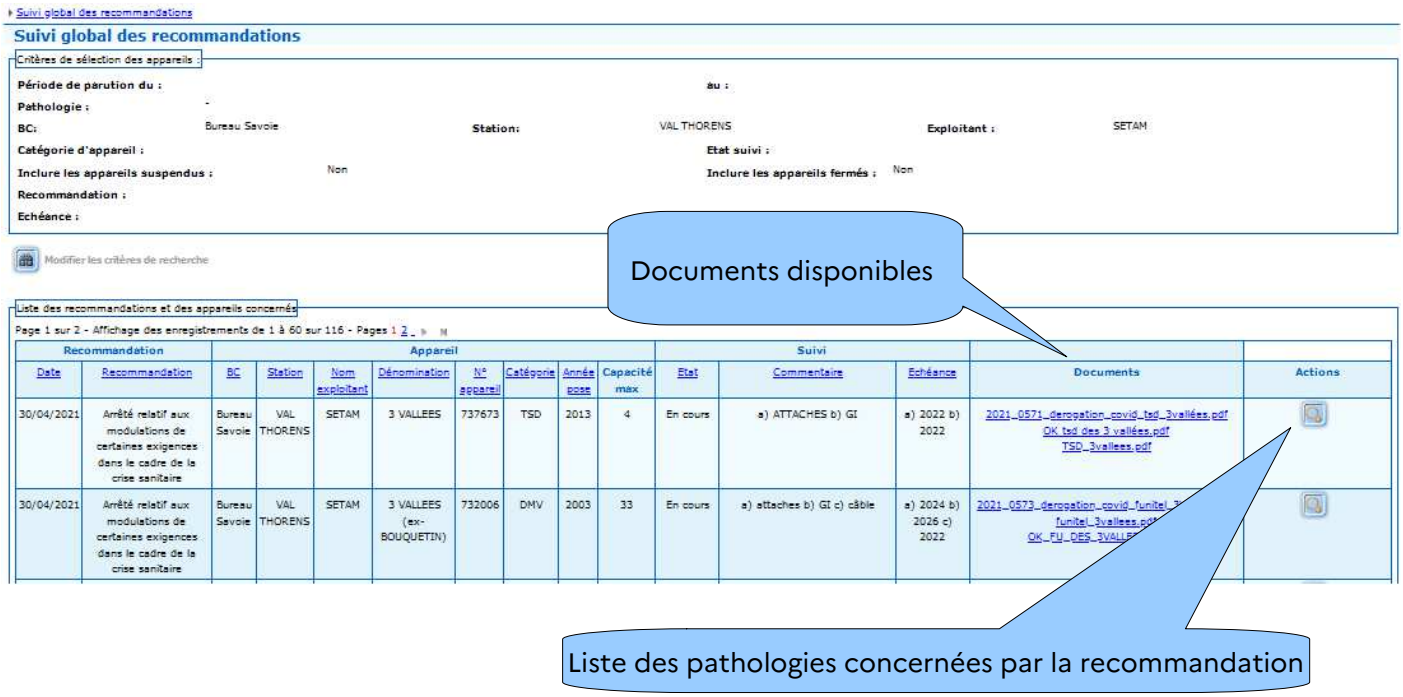

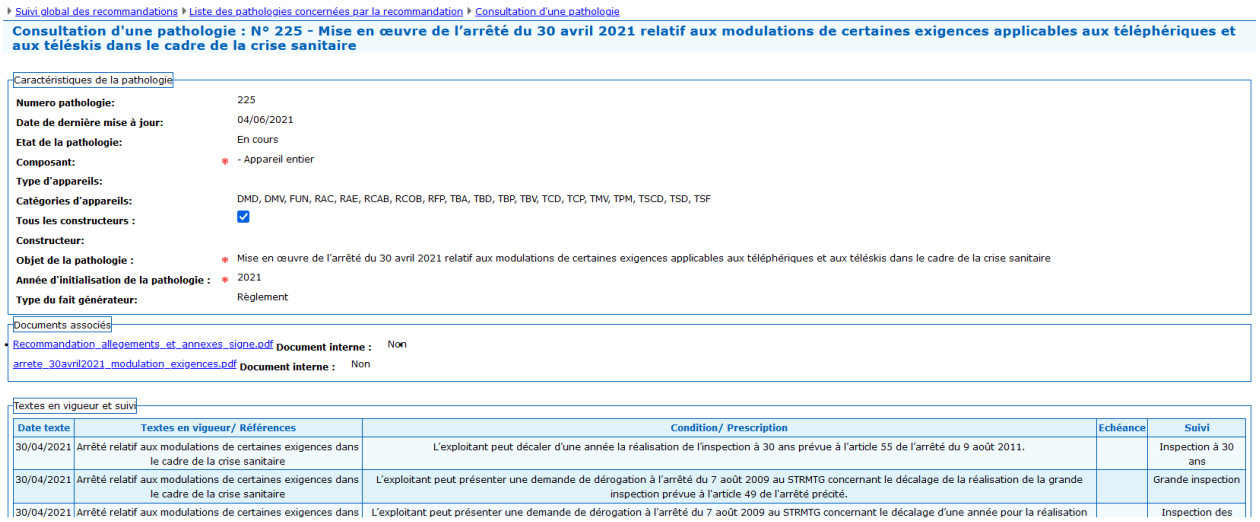

Suivi global des recommandations ▸ Liste des pathologies concernées par la recommandation ▸ Consultation d'une pathologie

Consultation d'une pathologie : N° 225 - Mise en œuvre de l'arrêté du 30 avril 2021 relatif aux modulations de certaines exigences applicables aux téléphériques et aux téléskis dans le cadre de la crise sanitaire

Caractéristiques de la pathologie

Numero pathologie:	225
Date de dernière mise à jour:	04/06/2021
Etat de la pathologie:	En cours
Composant: *	- Appareil entier
Type d'appareils:	
Catégories d'appareils:	DMD, DMV, FUN, RAC, RAE, RCAB, RCOB, RFP, TBA, TBD, TBP, TBV, TCD, TCP, TMV, TPM, TSCD, TSD, TSF
Tous les constructeurs :	☑
Constructeur:	
Objet de la pathologie : *	Mise en œuvre de l'arrêté du 30 avril 2021 relatif aux modulations de certaines exigences applicables aux téléphériques et aux téléskis dans le cadre de la crise sanitaire
Année d'initialisation de la pathologie : *	2021
Type du fait générateur:	Règlement

Documents associés

- Recommandation_allegements_et_annexes_signe.pdf **Document interne :** Non
- arrete_30avril2021_modulation_exigences.pdf **Document interne :** Non

Textes en vigueur et suivi

Date texte	Textes en vigueur/ Références	Condition/ Prescription	Echéance	Suivi
30/04/2021	Arrêté relatif aux modulations de certaines exigences dans le cadre de la crise sanitaire	L'exploitant peut décaler d'une année la réalisation de l'inspection à 30 ans prévue à l'article 55 de l'arrêté du 9 août 2011.		Inspection à 30 ans
30/04/2021	Arrêté relatif aux modulations de certaines exigences dans le cadre de la crise sanitaire	L'exploitant peut présenter une demande de dérogation à l'arrêté du 7 août 2009 au STRMTG concernant le décalage de la réalisation de la grande inspection prévue à l'article 49 de l'arrêté précité.		Grande inspection
30/04/2021	Arrêté relatif aux modulations de certaines exigences dans	L'exploitant peut présenter une demande de dérogation à l'arrêté du 7 août 2009 au STRMTG concernant le décalage d'une année pour la réalisation		Inspection des

6.2 - Déclarations d'accidents – exploitants

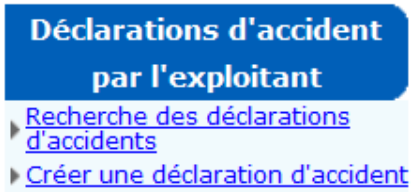

L'utilisateur va pouvoir déclarer de manière dématérialisée un accident. CAIRN reprend la procédure « papier » . Cette dématérialisation représente un gain de temps pour les différents acteurs.

Il va pouvoir renseigner dans Cairn :

- le contenu des CERFA Informations générales n°11512*03
- le contenu des CERFA Informations relatives à la personne accidentée n°11511*03

Suite à la saisie de la déclaration et à sa validation (vaut signature), un mail est envoyé à une liste de destinataires avec la déclaration au format .odt en pièce jointe.

L'exploitant pourra si nécessaire modifier une déclaration validée. Dans ce cas une version 2 (ou n+1) de la déclaration est créée. La version initiale est conservée, son état passant de « Validé » à « Archivé ». Ainsi, toutes les modifications sont tracées.

Recherche des déclarations d'accidents

L'utilisateur accède à une grille de recherche. Il a la possibilité de saisir des critères puis, il clique sur rechercher et obtient les déclarations correspondant à ses critères.

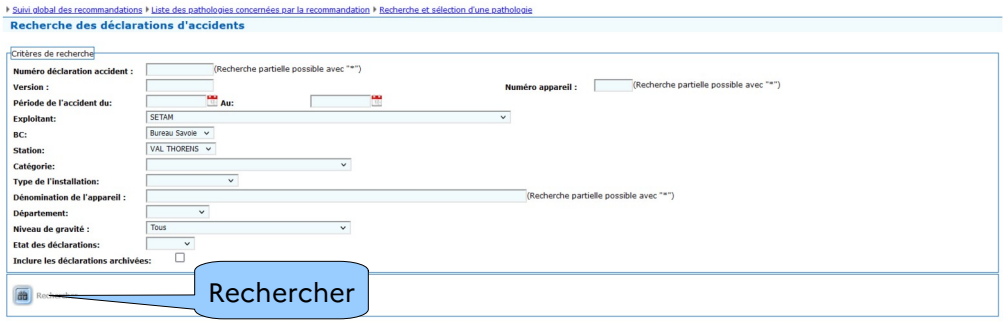

Après avoir sélectionné une déclaration, il peut accéder à sa fiche descriptive ainsi qu'aux documents associés.

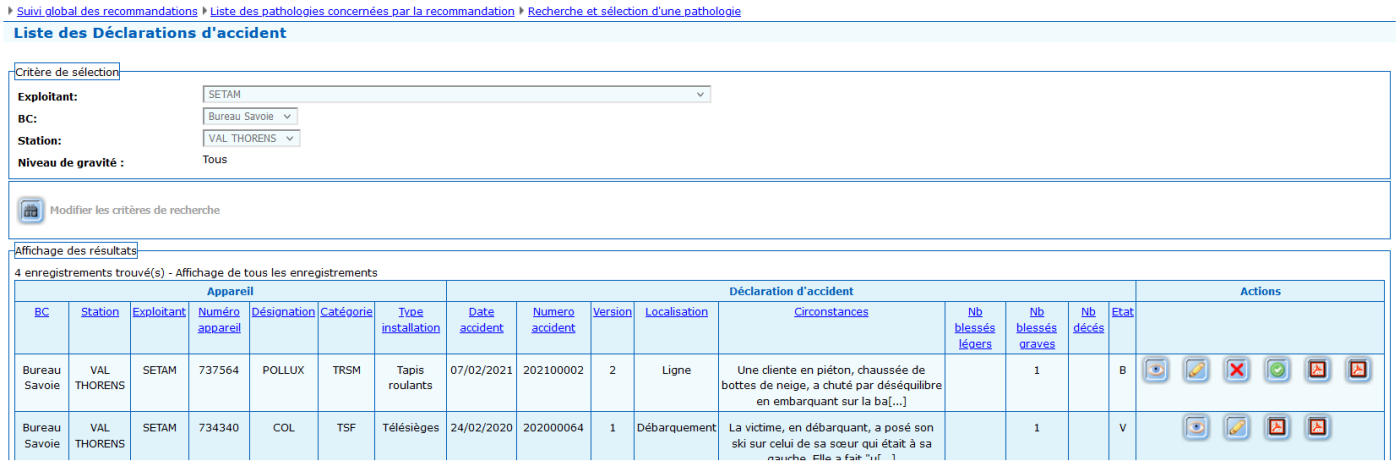

	Consulter le détail d'une déclaration		Valider une déclaration
	Modifier une déclaration		Imprimer en format pdf les cerfa
	Supprimer une déclaration (doit être à l'état brouillon)		

Une extraction de la liste est possible en bas de page

Créer une déclaration d'accident

L'utilisateur va pouvoir déclarer un accident.

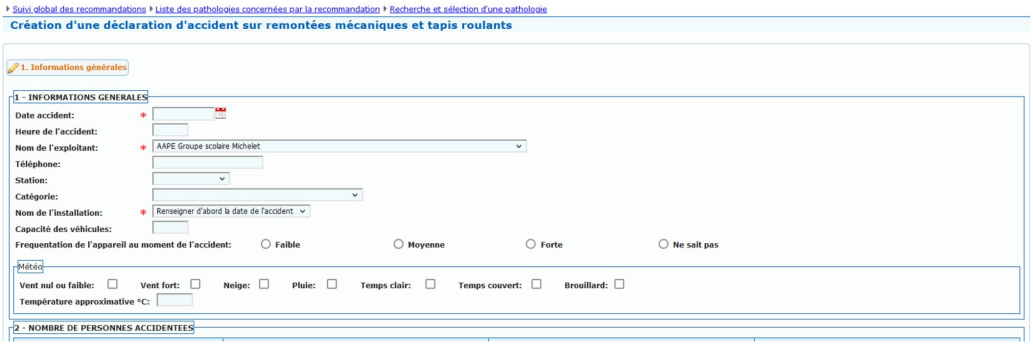

Étape 1 : Renseigner les différents champs (6) de l'onglet « Informations générales ».

Les champs marqués d'un astérisque rouge* sont à renseigner obligatoirement pour pouvoir valider la déclaration en fin de saisie. Les autres champs sont à renseigner afin d'être le plus exhaustif, mais ne sont pas bloquants pour la validation.

Onglet 1- Informations générales

- 1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 2- NOMBRE DE PERSONNES ACCIDENTÉES

2 - NOMBRE DE PERSONNES ACCIDENTEES

Blessé(s)	Léger(s)	Grave(s)	Décédé(s)
	2		
dont enfants < 1,25m :	1		
dont enfants >= 1,25m :			

Sur la ligne supérieure il faut mentionner le <u>nombre total</u> de victimes suivant la gravité des blessures.
Sur les deux lignes inférieures il faut indiquer si des enfants figurent parmi les blessés.

Dans l'exemple pris dans le tableau ci-dessus, on dénombre 2 blessés légers, un adulte et un enfant <1,25 m.

Dans l'exemple pris dans le tableau ci-dessous, on dénombre <u>un</u> blessé léger. Un enfant >1,25 m.

2 - NOMBRE DE PERSONNES ACCIDENTEES

Blessé(s)	Léger(s)	Grave(s)	Décédé(s)
	1		
dont enfants < 1,25m :			
dont enfants >= 1,25m :	1		

- 3- RAPPORT DE GENDARMERIE

3 - RAPPORT DE GENDARMERIE

Rapport gendarmerie: ○ Oui ○ Non ◉ Ne sait pas

Cocher la case correspondante. Par défaut l'application propose « Ne sait pas ».

- 4- DESCRIPTION DES FAITS ET CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT (et tout élément de nature à expliquer l'accident)

4 - DESCRIPTION DES FAITS ET CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT (et tout élément de nature à expliquer l'accident)

Caractères restants: 3639

Circonstances : *

Deux usagers (adulte et enfant) se sont présentés à l'embarquement. À L'arrivée du siège il ont embarqué correctement, mais en cherchant à mieux se placer sur le siège l'enfant a glissé et est tombé. Le surveillant a immédiatement arrêté l'appareil.
En voulant aider son fil, le père a également chuté.
Les deux usagers se plaignent de très légères douleurs.

Décrire les faits ayant entraîné l'accident le plus précisément possible. **Ne pas mentionner de nom propre**. Les remplacer par, la victime, l'usager, la personne…

- 5- DOMMAGES MATÉRIELS

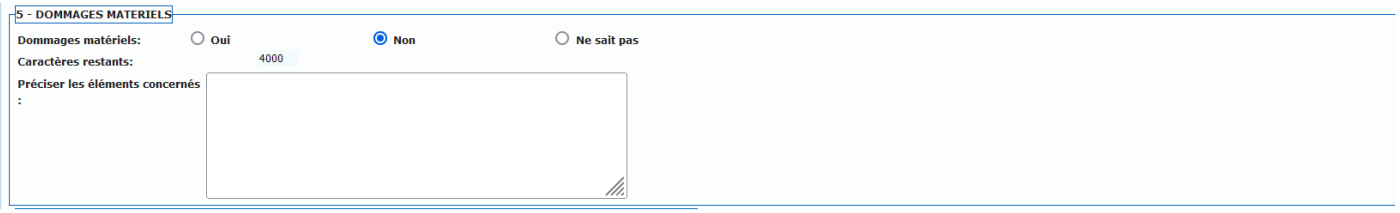

Mentionner si des dommages matériels sont survenus et préciser les éléments concernés.

- 6- MESURES PRISES (ÉVENTUELLEMENT) POUR ÉVITER LA REPRODUCTION D'UN TEL ÉVÉNEMENT

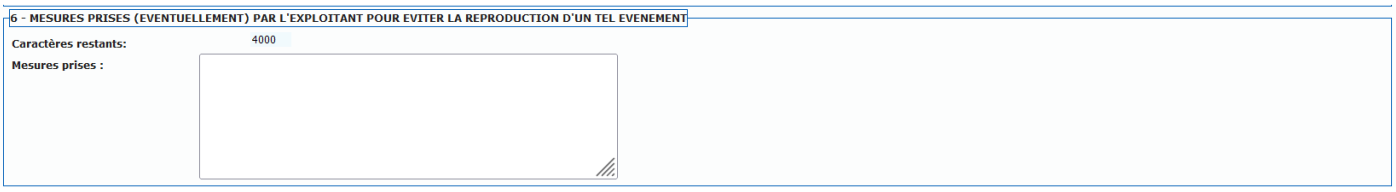

Si des mesures ont été prises les décrire.

En fin de saisie il est nécessaire d'enregistrer.

Étape 2 : l'enregistrement a généré deux nouveaux onglets.

Onglet 2- Informations sur l'installation 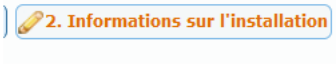

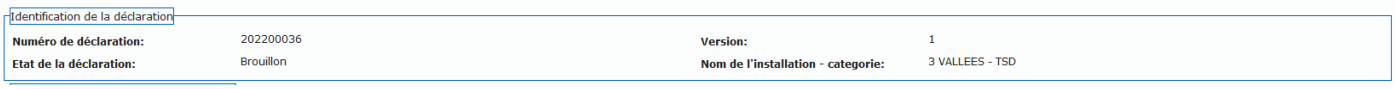

- 7- TYPE D'INSTALLATION CONCERNÉE

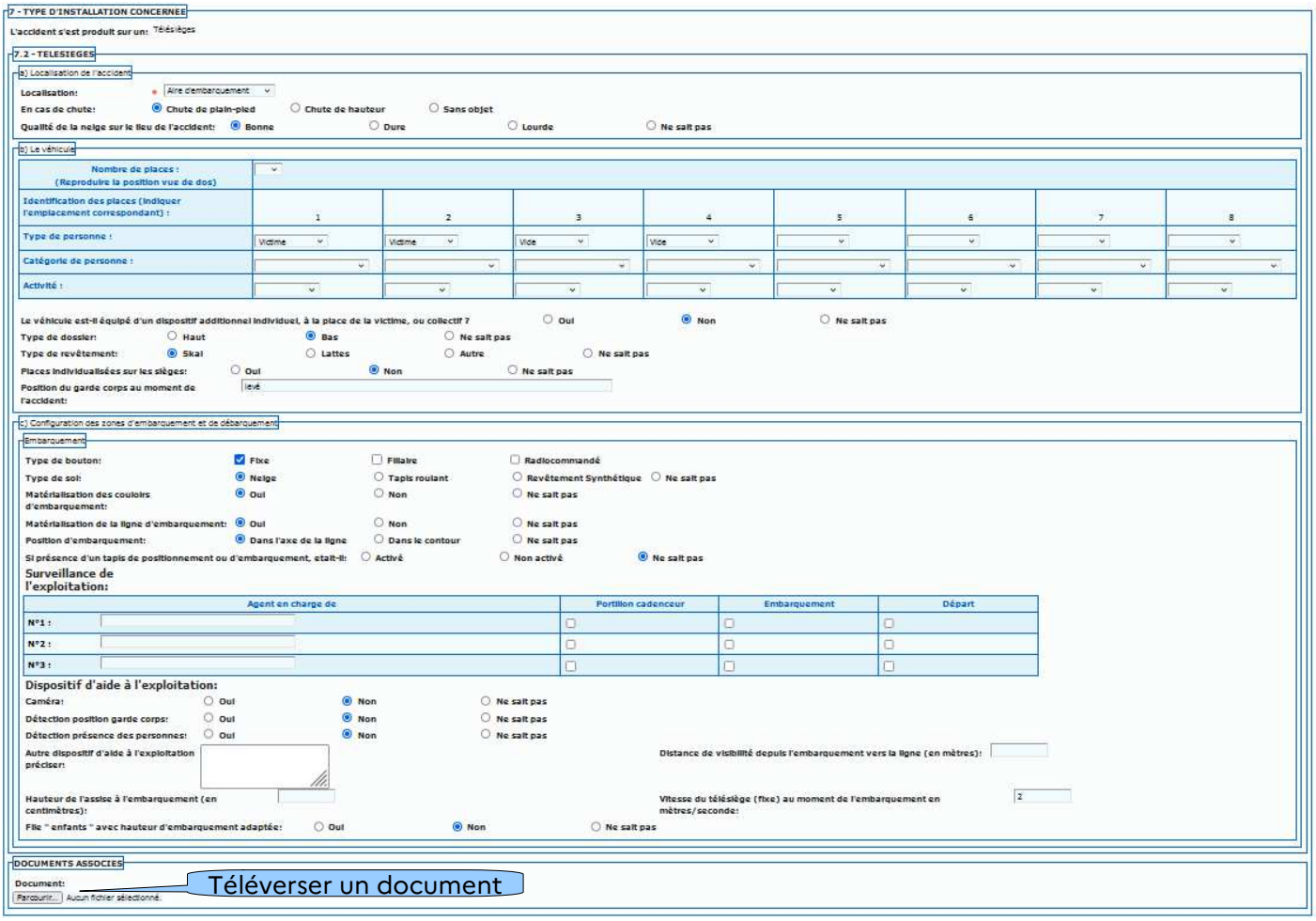

Renseigner les différents champs. Des **documents associés (photos,…)** peuvent être téléversés. Il est nécessaire d « 'enregistrer » à chaque téléversement pour pouvoir téléverser un autre document.

En fin de saisie il est nécessaire d'enregistrer avant de poursuivre dans l'onglet « 3- Personnes accidentées ».

Onglet 3- Personnes accidentées

Ajouter une personne

Pour générer le cerfa relatif à la personne accidentée il faut tout d'abord cliquer sur le bouton « Ajouter une personne ».

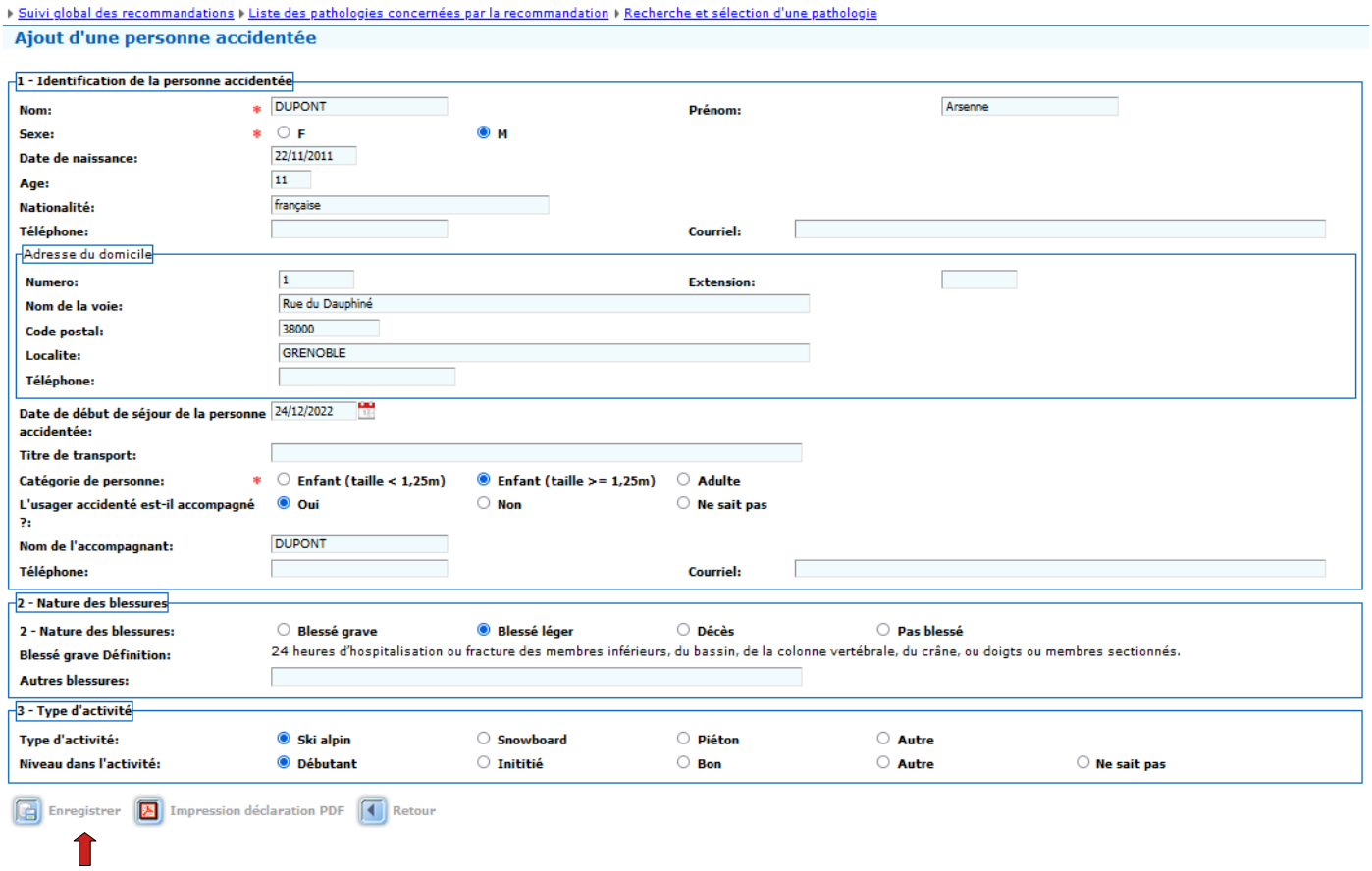

En fin de saisie il est nécessaire d'enregistrer.

	Consulter le détail d'une déclaration		Valider une déclaration
	Modifier une déclaration		Imprimer en format pdf les cerfa
	Ajouter une personne (blessé)		Supprimer une déclaration (doit être à l'état brouillon)

Il est nécessaire de valider la déclaration pour la finaliser et procéder à son envoi.

L'exploitant complète si besoin le formulaire en ajoutant un complément au texte du mail.

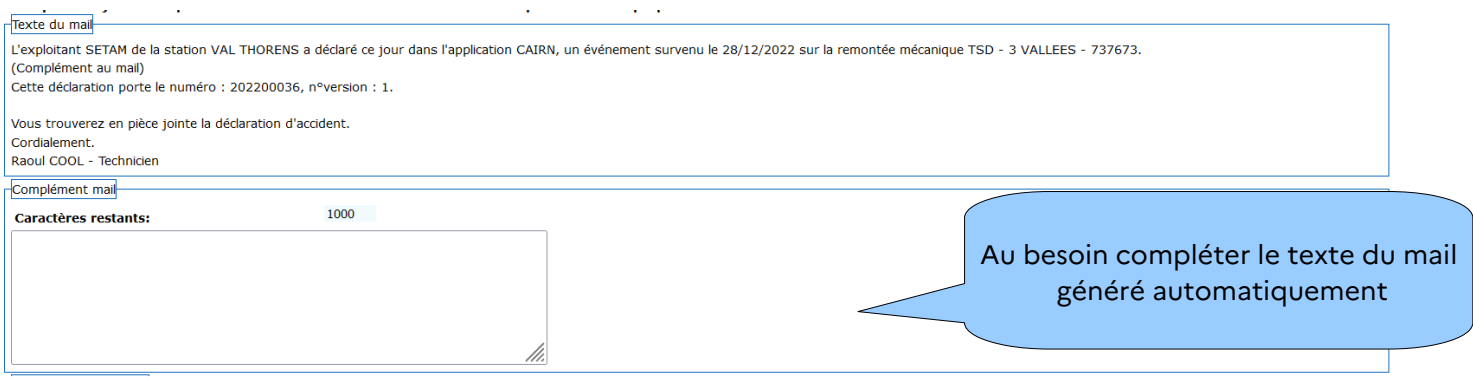

Il est possible également de modifier/compléter la liste des destinataires auxquels le mail sera envoyé. Les destinataires pré-remplis ne sont pas modifiables.

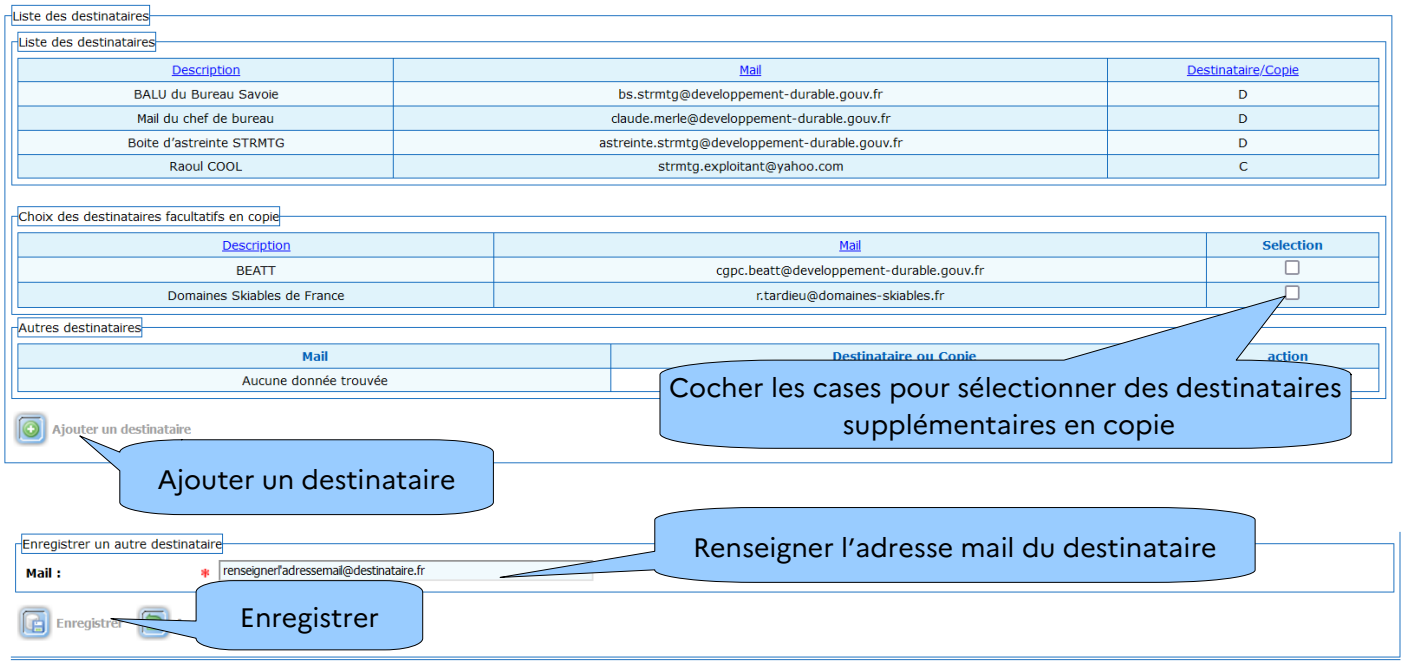

- En toute fin de saisie l'exploitant atteste sur l'honneur de la validité des renseignements saisis (case à cocher) et il valide.

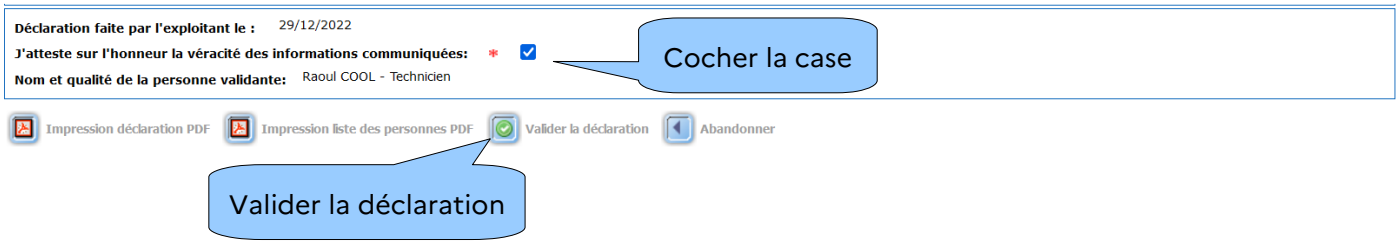

	Imprimer en format pdf les cerfa		Valider une déclaration		Abandonner

- l'application contrôle que l'attestation sur l'honneur est bien cochée et indique que le mail a bien été envoyé.

Le mail envoyé récapitule la déclaration et contient en pièces jointes les cerfa générés automatiquement par l'application. L'exploitant reçoit une copie de ce mail.

Pour quitter la page cliquez sur « Fermer le formulaire »

Gestions des déclarations

Une déclaration peut être rédigée et envoyée comme indiqué dans le paragraphe précédent. CAIRN permet de stocker les déclarations sous forme de brouillon (B) et si une déclaration est validée (V) et donc envoyée, il est tout de même encore possible de la modifier.

Cela crée une nouvelle version de la déclaration.

L'ancienne version est conservée en état archivé (A) . Elle pourra toujours être consultée (cocher « Inclure les déclarations archivées » dans la liste des critères de recherche) mais ne pourra plus être modifiée.

Affichage des résultats

6 enregistrements trouvé(s) - Affichage de tous les enregistrements

Appareil							Déclaration d'accident									Actions
BC	Station	Exploitant	Numéro appareil	Désignation	Catégorie	Type installation	Date accident	Numero accident	Version	Localisation	Circonstances	Nb blessés légers	Nb blessés graves	Nb décés	Etat	
Bureau Savoie	VAL THORENS	SETAM	737673	3 VALLEES	TSD	Télésièges	28/12/2022	202200036	1	Embarquement	Deux usagers (adulte et enfant) se sont présentés à l'embarquement. À	1			V	
Bureau Savoie	VAL THORENS	SETAM	737564	POLLUX	TRSM	Tapis roulants	07/02/2021	202100002	2	Ligne	Une cliente en piéton, chaussée de bottes de neige, a chuté par déséquilibre en embarquant sur la ba[...]		1		B	
Bureau Savoie	VAL THORENS	SETAM	737564	POLLUX	TRSM	Tapis roulants	07/02/2021	202100002	1	Ligne	Une cliente en piéton, embarquant sur la ba[...]		1		A	

État (V) Validée

État (B) Brouillon

État (A) Archivée

Se reporter au § 6.2. - Recherche des déclarations d'accidents

Seule une déclaration à l'état brouillon (B), peut être supprimée. Les déclarations validées (V) doivent être modifiées si elles sont erronées. Une nouvelle version sera alors créée.

7 - Menu EXPLOITANTS

Audits des Exploitants
- Réponses aux audits

Journal des exploitants
- Journal des réponses aux audits

Observations
- Suivi global des observations

Ce module permet à l'exploitant de suivre et répondre directement aux constats établis dans le cadre d'audits réalisés par le Bureau de Contrôle ou par un organisme OISGS. Il permet également de répondre aux observations faites par le Bureau de Contrôle.

Diagramme des échanges dans le cas d'un audit réalisé par le BC

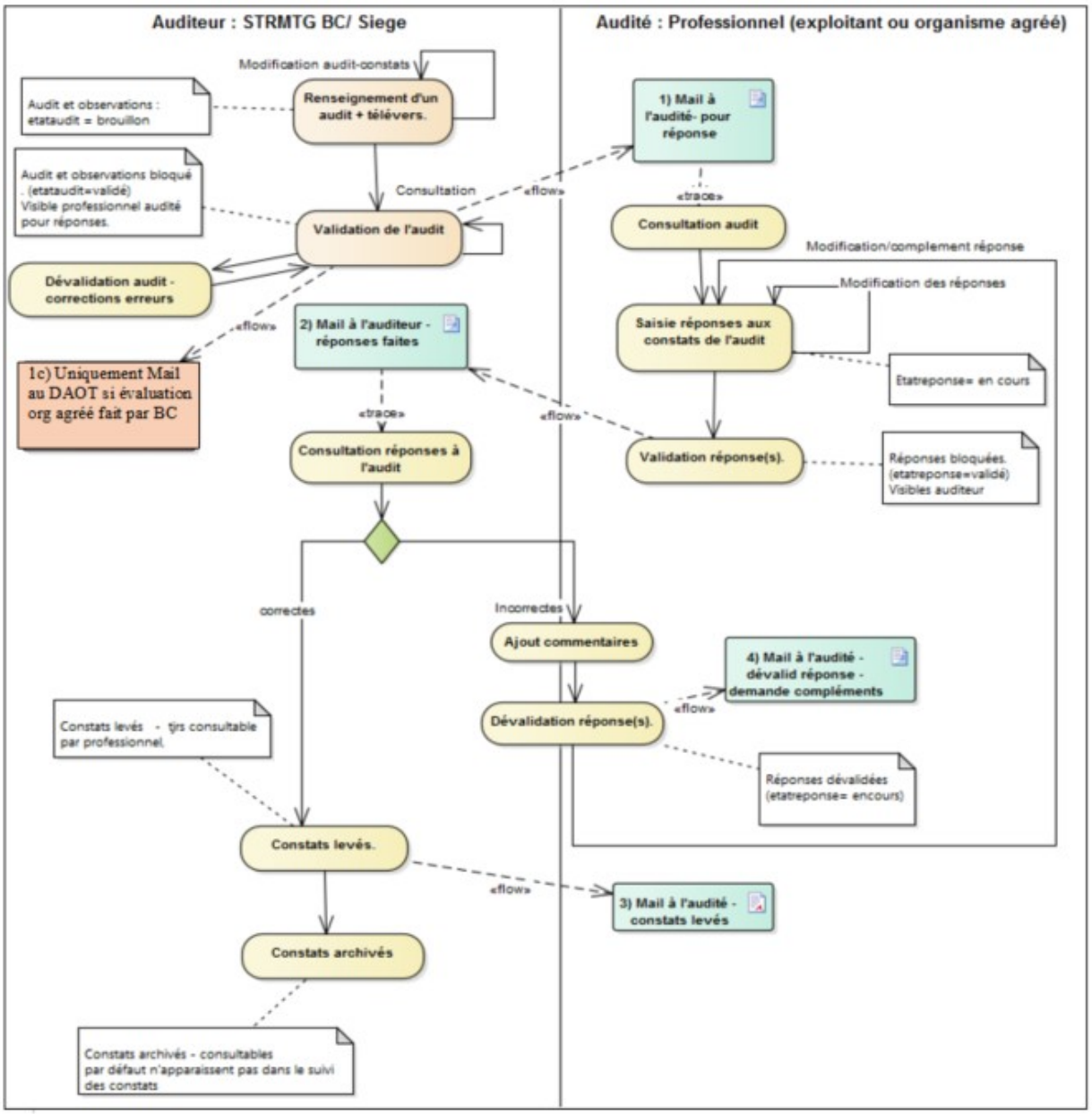

Diagramme des échanges dans le cas d'un audit réalisé par un organisme OISGS

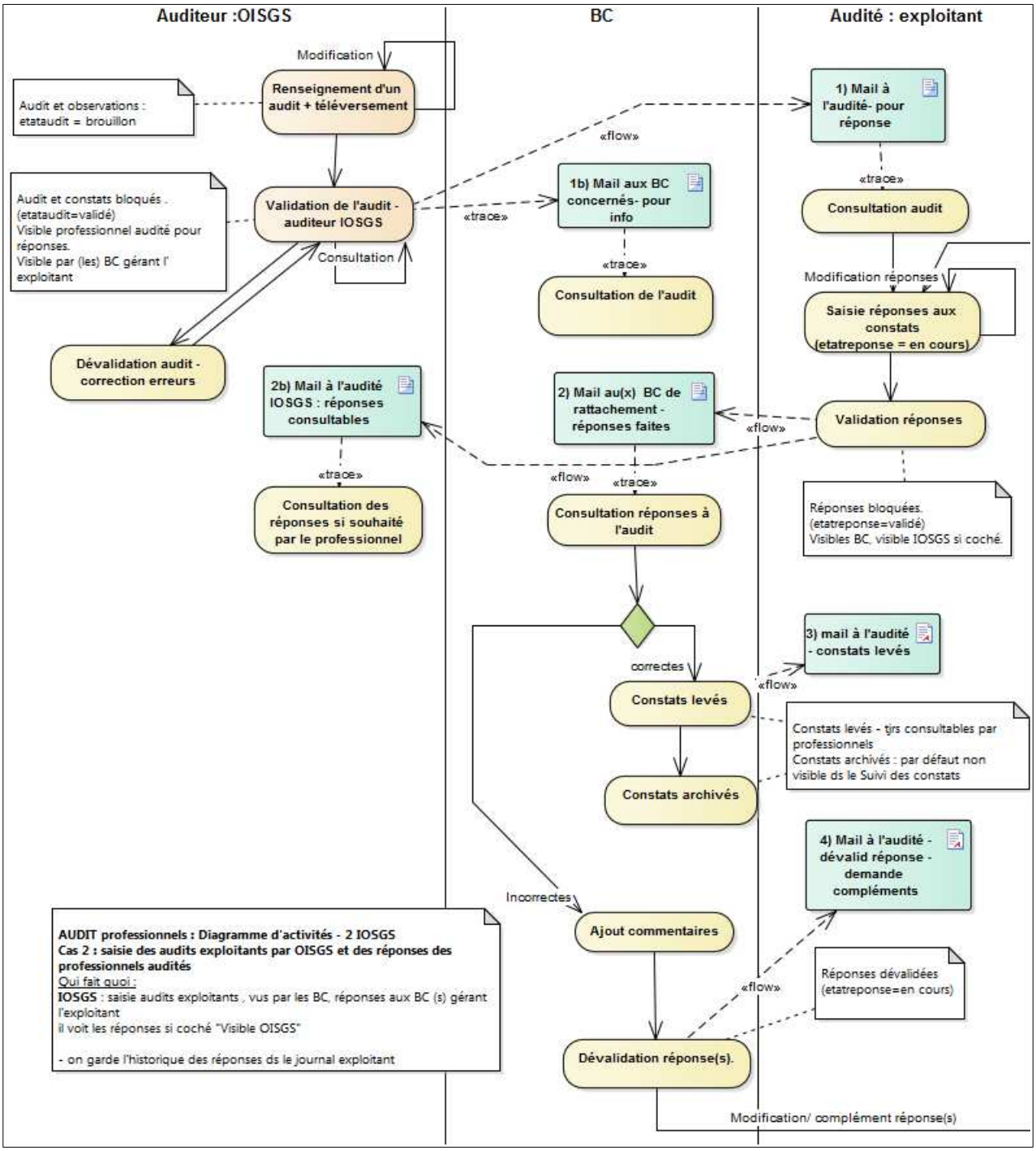

Les différents types de messages envoyés automatiquement par l'application :

1 Message type envoyé à l'exploitant ou l'organisme par l'auditeur au moment de la validation de l'audit

De robot-cairn.csso@developpement-durable.gouv.fr
Répondre | Transférer | Commenter
Sujet **[CAIRN-ECOLE tests application] Un audit vous concernant est consultable dans CAIRN. Numéro 2018000058** 17:40
Pour jacqueline.loksch@orange.fr
Copie à luc.lacharpagne@developpement-durable.gouv.fr
Commentaire(s):

L'audit numéro 2018000058 vous concernant est consultable dans CAIRN à l'adresse http://localhost:8080/cairn.

Auditeur : Bureau Haute-Savoie
Chargé d'affaire : Luc LACHARPAGNE
Audité : Exploitant - SA des remontées mécaniques de Megève - Jacqueline LOKSCH.
Les résultats de l'audit sont les suivants :
1 Points forts, 1 Non conformités, 1 Points à améliorer, 0 Remarques

Si vous avez des non conformités, des points à améliorer ou des reqmarques, vous devez y répondre dans CAIRN dans le délai imposé (voir audit).
Vous pouvez y joindre des documents.
Pensez à valider vos réponses pour permettre à votre auditeur de les consulter.
Merci par avance.

Cordialement

N.B. : Ce mail est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.

2 Message type envoyé à l'auditeur par l'exploitant ou l'organisme au moment de la validation des réponses

[CAIRN-ECOLE tests application]Les réponses aux constats de l'audit de la société Exploitant - SA des remontées mécaniques de Megève sont consultables dans CAIRN. Numéro 2018000015 - Courrielleur Mélanie2
Fichier Édition Affichage Aller à Messages Outils ?
Relever | Écrire | Adresses | Étiquette | Imprimer
De robot-cairn.csso@developpement-durable.gouv.fr
Répondre | Transférer | Rediriger | Commenter
Sujet **[CAIRN-ECOLE tests application]Les réponses aux constats de l'audit de la société Exploitant - SA des remontées mécaniques de Megève sont consultables dans CAIRN. Numéro 2018000015** 16:53
Pour delphine.rothlisberger@developpement-durable.gouv.fr, bhs.strmtg@developpement-durable.gouv.fr
Copie à jacqueline.loksch@orange.fr, Christophe.Sion@developpement-durable.gouv.fr, strmtg.exploitant@yahoo.com, sa_megeve@orange.fr
Commentaire(s):

Les réponses aux constats de l'audit numéro 2018000015 sont consultables dans CAIRN à l'adresse <urlcairn>.

Auditeur : Bureau Haute-Savoie
Chargé d'affaire : Delphine ROTHLISBERGER
Audité : Exploitant - SA des remontées mécaniques de Megève - Jacqueline LOKSCH Cette affaire est suivi par le Bureau Haute-Savoie.

N.B. : Ce mail est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.

3 Message type envoyé à l'exploitant ou l'organisme pour une demande de complément

[CAIRN-ECOLE tests application]Demande de complément aux réponses de l'audit de la société SA des remontées mécaniques de Megève. Numéro 2018000015 - Courrielleur Mélanie2

Fichier Édition Affichage Aller à Messages Outils ?

Relever | Écrire | Adresses | Étiquette | Imprimer

Répondre | Transférer | Rediriger | Commenter

De robot-cairn.csso@developpement-durable.gouv.fr

Sujet **[CAIRN-ECOLE tests application]Demande de complément aux réponses de l'audit de la société SA des remontées mécaniques de Megève. Numéro 2018000015** 16:56

Pour jacqueline.loksch@orange.fr, sa_megeve@orange.fr

Copie à delphine.rothlisberger@developpement-durable.gouv.fr, bhs.strmtg@developpement-durable.gouv.fr, Christophe.Sion@developpement-durable.gouv.fr, strmtg.exploitant@yahoo.com

Commentaire(s):

```
Suite aux réponses que vous avez données, concernant l'audit 2018000015, des compléments vous sont demandés.
Veuillez consulter les éventuels commentaires laissés par l'auditeur et compléter vos réponses dans CAIRN à l'adresse : <urlcairn>
Pensez ensuite à valider vos réponses pour que votre auditeur puisse les consulter.

Auditeur : Bureau Haute-Savoie
Chargé d'affaire : Delphine ROTHLISBERGER
Audité : Exploitant - SA des remontées mécaniques de Megève - Jacqueline LOKSCH
Cette affaire est suivi par le Bureau Haute-Savoie dont vous dépendez.

Cordialement.


N.B. : Ce mail est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.
```

4 Message type envoyé à l'exploitant ou l'organisme lors de la levée des constats

[CAIRN-ECOLE tests application]Des constats de l'audit vous concernant ont été levés dans CAIRN. Numéro 2018000015 - Courrielleur Mélanie2

Fichier Édition Affichage Aller à Messages Outils ?

Relever | Écrire | Adresses | Étiquette | Imprimer

Répondre | Transférer | Rediriger | Commenter

De robot-cairn.csso@developpement-durable.gouv.fr

Sujet **[CAIRN-ECOLE tests application]Des constats de l'audit vous concernant ont été levés dans CAIRN. Numéro 2018000015** 17:57

Pour jacqueline.loksch@orange.fr, sa_megeve@orange.fr

Copie à delphine.rothlisberger@developpement-durable.gouv.fr, bhs.strmtg@developpement-durable.gouv.fr, Christophe.Sion@developpement-durable.gouv.fr, strmtg.exploitant@yahoo.com

Commentaire(s):

```
Suite aux réponses que vous avez données, des constats de l'audit 2018000015 sont levés.
L'audit reste consultable dans CAIRN à l'adresse : <urlcairn>

Auditeur : Bureau Haute-Savoie
Chargé d'affaire : Delphine ROTHLISBERGER
Audité : Exploitant - SA des remontées mécaniques de Megève - Jacqueline LOKSCH
Cette affaire est suivi par le Bureau Haute-Savoie dont vous dépendez.

Cordialement.


N.B. : Ce mail est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.
```

7.1 - Menu contextuel – Audits des Exploitants

Réponses aux audits

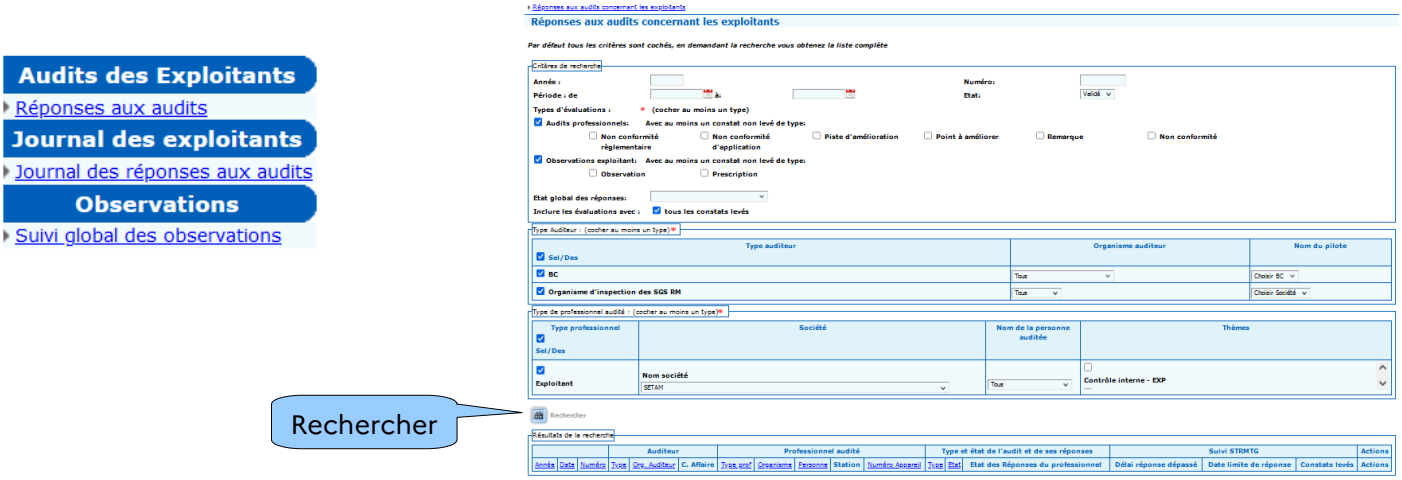

Cliquer sur rechercher ou renseigner les champs, cocher ou décocher les cases, pour affiner la recherche.

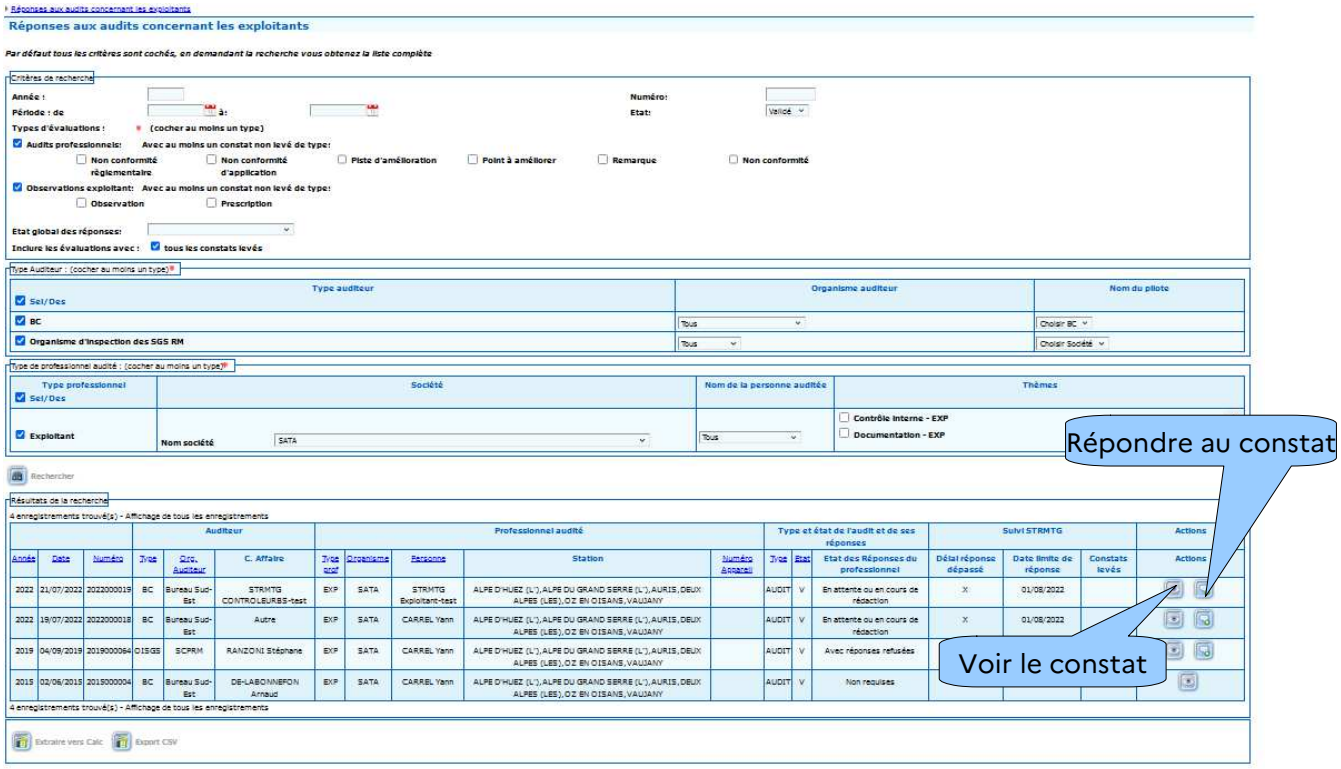

	Voir un constat		Répondre à un constat

Sur cette page, l'utilisateur a la possibilité d'exporter la liste vers 2 formats de fichier qui sont compatibles avec des tableurs. Extraire vers Calc Export CSV

Informations générales

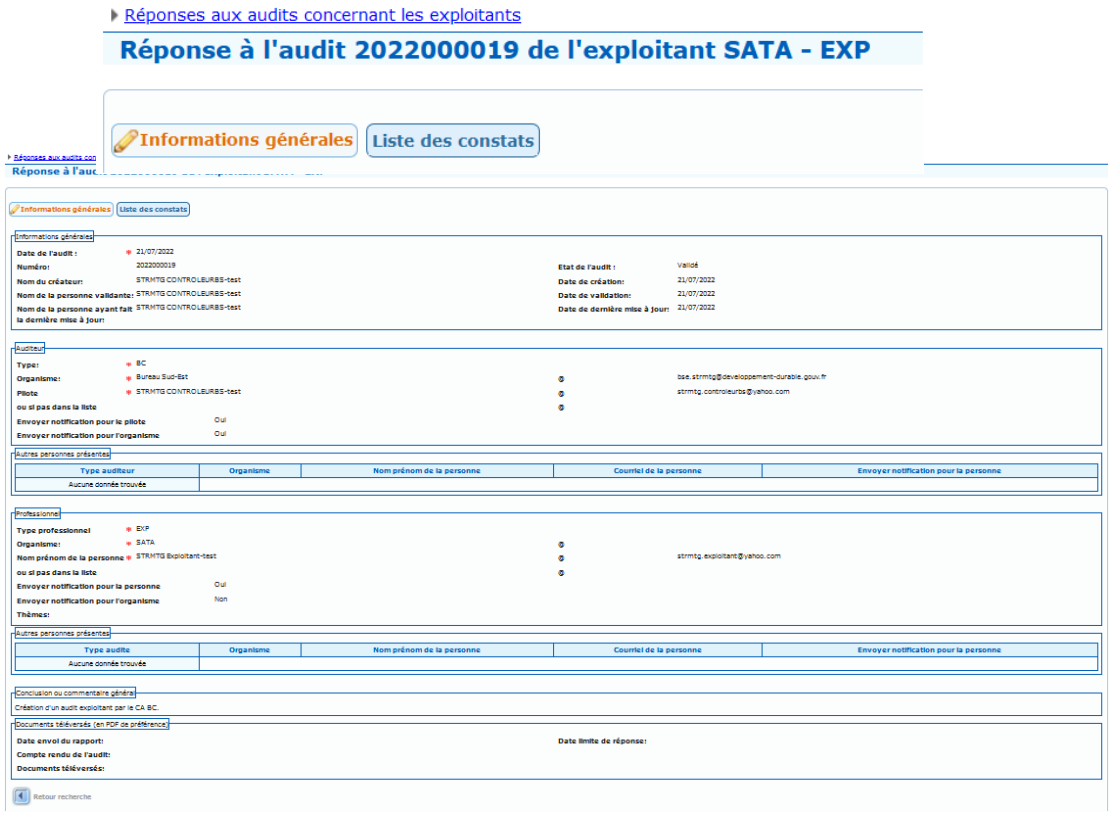

Liste des constats

1 - Prendre connaissance des informations de l'audit ou de l'observation.
2 - Sélectionner l'onglet « Liste des constats »
3 - Choisir une action pour chaque constat ou observation

Répondre par paquet aux constats

Il est possible également de répondre à plusieurs constats simultanément.

7.2 - Menu contextuel – Journal des exploitants

Journal des réponses aux audits

Journal des réponses aux audits par les exploitants et observations générales

Journal des réponses aux audits par les exploitants et observations générales

Critères de sélection :

Période du journal :
Type action : Validation de la réponse au constat par professionnel
Type evaluation :
Type de constat :
Station: ALPE D'HUEZ (L')

Professionnel audité :

Type professionnel : Exploitant
Société :

Auditeur :

Type auditeur	Organisme auditeur	Nom du pilote
☑ BC		
☑ Organisme d'inspection des SGS RM		

Modifier les critères de recherche

Affichage des résultats

39 enregistrements trouvé(s) - Affichage de tous les enregistrements

Professionnel					Auditeur - Audit - Constat							Réponse	Suivi STRMTG		Archivage message		
Date journal	Société	Type professionnel	Nom personne société	Type action	Org. Auditeur	Pilote	Type	Numéro	Date	Type constat	Constat	Réponse	Date levée	Par	Archivé	☐	Actions
24/11/2022 15:57:01	ESF Alpe d'Huez	EXP	TRESAL-MAUROZ Stéphane	Validation de la réponse au constat par professionnel	Bureau Sud-Est	VALOIS Olivier	AUDIT	2020000105	10/04/2020	Remarque	Il est rappelé que l'indice et la date de la liste exhaustive des documents associés au SGS doivent évoluer lorsqu'un document associé au SGS est modifié ou ajouté. Pour mémoire, la version en vigueur[...]		24/11/2022	VALOIS Olivier			
24/11/2022 15:53:17	ESF Alpe d'Huez	EXP	TRESAL-MAUROZ Stéphane	Validation de la réponse au constat par	Bureau Sud-Est	VALOIS Olivier	AUDIT	2020000105	10/04/2020	Remarque	Dans l'hypothèse où l'opération serait menée à son terme, l'ESF devra mettre à jour son SGS,	concernant les deux télé cordes dans le jardin d'enfants des bergers (eterlous et jardin	24/11/2022	VALOIS Olivier			

Consultation du constat

Journal des réponses aux audits par les exploitants et observations générales.

Journal des réponses aux audits par les exploitants et observations générales ▸ Consultation du constat

Consultation du constat

Informations générales

Date de l'audit : 11/03/2020
Etat de l'audit : Validé
Organisme auditeur: Bureau Sud-Est
Professionnel audité: ESF Alpe d'Huez
Année: 2020
Numéro de l'audit : 2020000105
Nom du pilote: VALOIS Olivier
Nom professionnel: TRESAL-MAUROZ Stéphane

Saisie d'un constat

Type constat: Remarque
Thème: Documentation
Date limite de réponse:

Constat:

Il est rappelé que l'indice et la date de la liste exhaustive des documents associés au SGS doivent évoluer lorsqu'un document associé au SGS est modifié ou ajouté. Pour mémoire, la version en vigueur de cette liste (et non pas les documents eux-mêmes) est transmise au 1er décembre de chaque année au Préfet (c'est-à-dire au service de contrôle du STRMTG).

Commentaire:

Réponse faite hors CAIRN: Non
Dernière mise à jour le: 10/04/2020 00:00:00
Par: VALOIS Olivier

Réponse du professionnel

Etat de la réponse: Validée
Délai de réalisation (en jours):

Réponse

Documents associés:
liste des documents associés.odf
Réponse validée le: 24/11/2022 15:57:01
Par: TRESAL-MAUROZ Stéphane

Historique des réponses

Date validation réponse	Réponse	Par
24/11/2022 15:57:01		TRESAL-MAUROZ Stéphane

Suite STRMTG

Constat levé le: 24/11/2022
Par: VALOIS Olivier
Constat archivé le:
Par:

Retour liste journal

Archiver les messages sélectionnés à la date du :

Désarchiver les messages sélectionnés

Afficher les messages archivés | Extraire vers Calc | Export CSV

Possibilité d'archiver les messages sélectionnés, de les désarchiver, d'afficher les messages archivés et de faire une extraction aux formats ods et csv.

L'exploitant définit les suites qu'il entend donner aux non-conformités ainsi que leur calendrier de mise en œuvre. Il en informe le service de contrôle (BC) dans un délai de deux mois suivant la réception du rapport de contrôle. De la même manière, l'exploitant informe le service de contrôle des suites qu'il entend donner aux éventuelles pistes d'amélioration dans un délai de deux mois suivant la réception du rapport de contrôle.

AUDITS			
Type d'auditeurs	Type	Réponse exploitant	Délai de réponse de l'exploitant
BC	Point fort (PF)	Non requise	
	Non conformité (NC)	Requise	deux mois
	Point à améliorer (PA)	Requise	deux mois
	Remarque (RQ)	Requise	deux mois
	piste d'amélioration – point sensible	Requise	deux mois
	Piste d'amélioration – piste de progrès	Requise	deux mois
OISGS	Non conformité réglementaire	Requise	deux mois
	Non conformité d'application	Requise	deux mois
	piste d'amélioration – point sensible	Requise	deux mois
	Piste d'amélioration – piste de progrès	Requise	deux mois

Le cas échéant, le BC fait part de ses observations à l'exploitant concernant les suites données aux constats, dans un délai de deux mois suivant la réception de cette information.

7.3 - Menu contextuel - Observations

Suivi global des observations

Se reporter au § 4.4 Observations

8 - Menu Pilotage

8.1 - Requêtes diverses

Les requêtes permettent de consulter des informations et/ou d'effectuer des extractions de ces informations sous forme de tableaux aux formats ods ou csv.

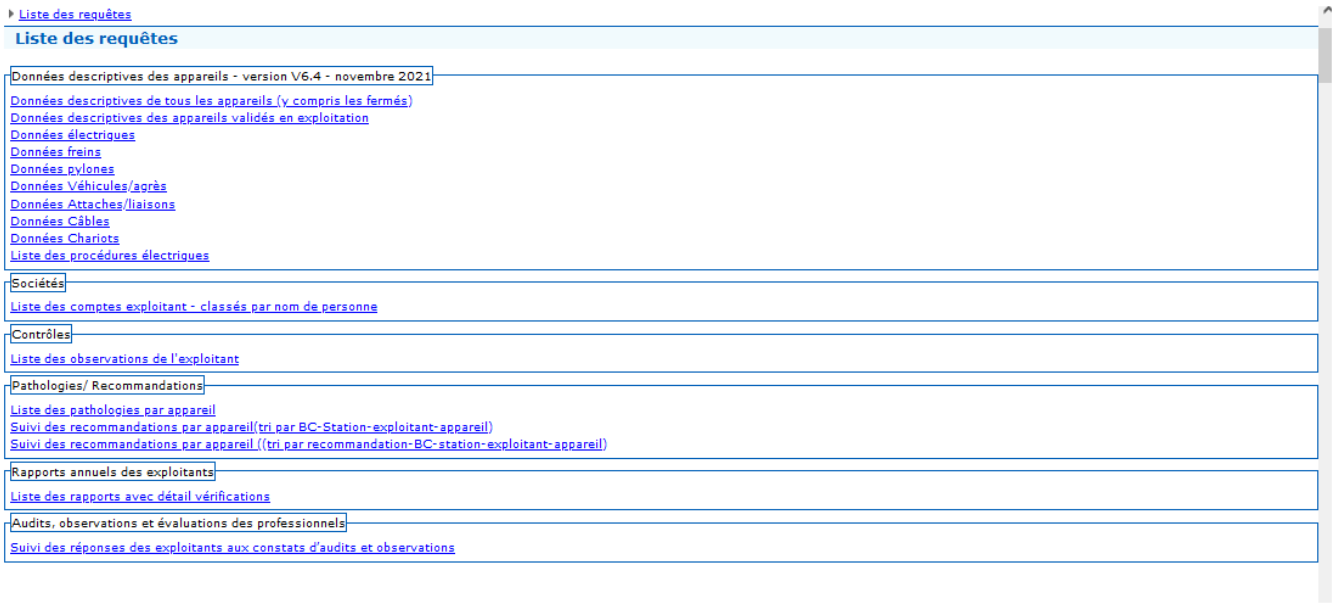

Liste des requêtes disponibles :

<u>Données descriptives des appareils</u>

- Données descriptives de tous les appareils (y compris les fermés)
- Données descriptives des appareils validés en exploitation
- Données électriques
- Données freins
- Données pylônes
- Données Véhicules/agrès
- Données Attaches/liaisons
- Données Câbles
- Données Chariots
- Liste des procédures électriques

<u>Sociétés</u>

- Liste des comptes exploitant – classés par nom de personnes

<u>Contrôles</u>

- Liste des observations de l'exploitant

Pathologies / Recommandations

- Liste des pathologies par appareil
- Suivi des recommandations par appareil (tri par BC -Station – exploitant - appareil)
- Suivi des recommandations par appareil (tri par recommandation – BC - station – exploitant - appareil

Rapports annuels des exploitants

- Liste des rapports avec détail vérifications

Audits, observations et évaluations des professionnels

- Suivi des réponses des exploitants aux constats d'audits et observations

STRMTG

SERVICE TECHNIQUE DES REMONTÉES MÉCANIQUES ET DES TRANSPORTS GUIDÉS

Service Technique des Remontés Mécaniques et des Transports Guidés
STRMTG

1461 rue de la piscine - Domaine Universitaire
38400 Saint Martin d'Hères
Tél : 33 (04) 76 63 78 78

www.strmtg.developpement-durable.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS